



Annemasse **Agglo**  
Annemasse - Les Voirons Agglomération

## **Bilan de la concertation sur la ViaRhôna Portion Machilly-Etrembières**



## Table des matières

Préambule.....	4
<b>CONTEXTE.....</b>	<b>5</b>
Le territoire de l'agglomération annemassienne.....	5
Développer les modes doux : une priorité pour le territoire .....	5
La situation actuelle de la mobilité.....	6
La planification au service d'une mobilité durable .....	6
La ViaRhôna .....	7
La ViaRhôna dans l'agglomération.....	8
<b>LES MODALITES DE LA CONCERTATION .....</b>	<b>9</b>
Modalités prévues dans la délibération .....	9
Méthodologie du bilan.....	10
<b>ORGANISATION DE LA CONCERTATION .....</b>	<b>10</b>
Le dossier de concertation.....	10
le registre des observations.....	11
Le site internet d'Annemasse Agglo et la creation d'une adresse mail spécifique.....	12
les flyers pour les réunions publiques .....	14
Les articles de presse.....	14
Une exposition sur la ViaRhôna.....	15
Information sur facebook .....	15
Réunions publiques .....	16
Réunions avec les associations.....	18
Réunions avec le Conseil de développement .....	18
Modalités supplémentaires .....	18
<b>BILAN DE LA CONCERTATION .....</b>	<b>18</b>
Bilan chiffré.....	18
Précisions méthodologiques .....	19
Commentaires et questions.....	19
Les équipements et services .....	19
La cohabitation entre les modes doux .....	19
La sécurité des cyclistes .....	20
Les revêtements.....	20
L'impact environnemental .....	20
Retour utilisateurs .....	20



Le tracé.....	21
Remarques générales sur le projet.....	22
Réponses d'Annemasse Agglo.....	22
Réponses sur les équipements et services.....	22
Réponses sur la cohabitation entre modes doux.....	23
Réponses sur la sécurité.....	23
Réponses sur le revêtement.....	23
Réponses sur l'impact environnemental.....	24
Réponses sur le retour utilisateurs.....	24
Réponses sur le tracé.....	24
Réponses sur les remarques générales.....	29
LES SUITES DE LA CONCERTATION.....	30
L'évolution du projet suite à la concertation.....	30
La communication sur le bilan.....	30
L'organisation de la suite de la concertation.....	30

Dans le cadre du projet d'aménagement de la ViaRhôna sur la portion Machilly-Etrembières, Annemasse Agglo a mené une concertation du 17 septembre au 26 octobre 2018 conformément à L. 103-2.3° du Code de l'Urbanisme. Le présent document est un bilan de cette concertation, avec la présentation du contexte, la description des modalités de la concertation et le bilan qualitatif et quantitatif.

## **PREAMBULE**

La concertation s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L. 103-2.3° du Code de l'Urbanisme.

Extrait de l'article L. 103-2 :

*Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées : [...] 3° Les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de l'article L. 122-1 du code de l'environnement, ou l'activité économique, dont la liste est arrêtée par décret en Conseil d'Etat.*

La concertation concernait le projet d'aménagement d'un itinéraire modes doux (aussi appelés modes actifs) structurant sur le territoire d'Annemasse Agglo : l'Eurovéloroute ViaRhôna. Bien qu'il s'inscrive dans une logique d'aménagement global, la concertation ne portait que sur la partie de l'itinéraire située sur le territoire de l'agglomération entre Etrembières et Machilly.

La concertation avait pour objectifs :

- D'informer de la mise en œuvre de l'opération d'aménagement de l'Eurovéloroute ViaRhôna et des enjeux du projet
- De présenter à la population les scénarios de tracés étudiés, le tracé préconisé par les collectivités, les différents types d'aménagements possibles
- De permettre au plus grand nombre des habitants et de leurs associations de participer aux différentes manifestations organisées, de comprendre le projet et de s'exprimer sur le projet

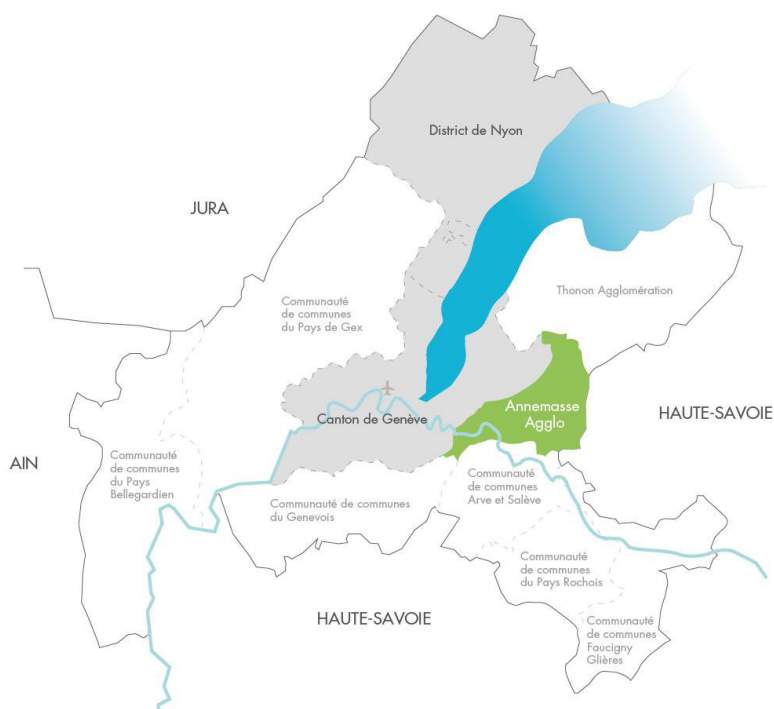
**La collectivité a mené cette concertation du 17 septembre au 26 octobre 2018. Le bilan de la concertation sert de base à la poursuite des études qui permettront d'affiner le projet.**



## CONTEXTE

### LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION ANNEMASSIENNE

Annemasse Agglo est la deuxième agglomération de Haute-Savoie. Sa position géographique fait d'elle également le deuxième pôle urbain du Grand Genève dont l'attractivité et le dynamisme amènent aujourd'hui la communauté d'agglomération à une période charnière de son histoire.



*Le territoire de la communauté d'Agglomération s'inscrit dans le bassin de vie transfrontalier du « Grand Genève »*

La Communauté d'Agglomération d'Annemasse est ainsi en pleine expansion, à l'image de son territoire remarquable par son attractivité.

Les projets se multiplient : installation du tram, restructuration du quartier gare, développement de ZAC en centre-ville, réalisation d'une infrastructure de liaison ferroviaire haute vitesse avec Genève, etc. Annemasse Agglo est partie intégrante de l'agglomération transfrontalière du Grand Genève qui compte désormais près d'un million d'habitants.

La population croît régulièrement - la gestion du phénomène frontalier est une composante singulière de ce territoire tout autant que le fort renouvellement naturel des populations - et l'activité économique ne cesse de se développer.

### DEVELOPPER LES MODES DOUX : UNE PRIORITE POUR LE TERRITOIRE

## La situation actuelle de la mobilité

Entre 1982 et 2012, le nombre d'habitants sur l'agglomération a augmenté de 38% et les déplacements tous modes confondus ont augmenté de 55 %.

Sur cette même période, les déplacements automobiles des habitants du territoire ont eux augmenté de 91%, mais le nombre de kilomètres qu'ils ont parcourus en voiture a augmenté de 159%.

Cette différence frappante entre une augmentation de la population de 38% et une augmentation des kilomètres réalisés en voiture, 4 fois supérieure, montre les limites d'une société organisée autour de l'automobile.

La nécessité de développer un mode de déplacement alternatif à l'automobile est d'autant plus forte sur ce territoire transfrontalier du fait de la forte part modale recensée sur le canton de Genève et des saturations importantes aux heures de pointe que connaît la circulation automobile, en particulier pour les échanges avec Genève. De plus, l'agglomération d'Annemasse présente, de par ses caractéristiques urbaines et géographiques, un territoire favorable à la pratique utilitaire ou récréative du vélo et de la marche.

Le territoire est découpé en plusieurs secteurs : un espace urbain aggloméré dense relativement plat et des espaces périurbains à dominante rurale de fond de vallée ou de coteaux.

La partie urbaine comporte une forte densité de population, d'emplois, d'activités et de services avec des distances courtes entre les principales centralités, y compris les équipements publics. Sur ce territoire urbain au faible dénivelé, le vélo représente pour le moment une très faible part modale. La pratique de la marche, elle, est d'ores et déjà assez forte, principalement sur la ville centre.

Les espaces périurbains, plus en pente, disposent quant à eux de qualités paysagères et d'espaces naturels intéressants pour une pratique dédiée aux loisirs (massif des Voirons, berges de l'Arve et du Foron, etc...).

L'offre actuelle présente cependant des limites et handicaps qui dissuadent la pratique des mobilités douces pour un usage quotidien :

- Une discontinuité des aménagements cyclables et piétons à l'échelle intercommunale
- Une voirie encore mal adaptée, essentiellement conçue pour l'automobile
- Une insécurité importante dans les zones où le trafic automobile est important
- Une absence de structures de prêt ou location de vélos
- Un accès aux espaces de loisirs de pleine nature difficile depuis la zone agglomérée.

## La planification au service d'une mobilité durable

### Plan de Déplacements Urbains d'Annemasse Agglo 2013

Annemasse Agglo a arrêté son Plan de Déplacements Urbains (PDU) en mai 2013. Le PDU prévoit d'augmenter par 3 le nombre de déplacements en vélo, pour les déplacements du quotidien et des loisirs. Pour y arriver il est notamment prévu de développer le réseau cyclable d'agglomération pour atteindre environ 80 km d'itinéraires à horizon 10 ans, de créer des services vélo et d'améliorer l'intermodalité.

Le PDU intègre un schéma modes doux qui s'appuie en particulier sur 2 axes structurants connectés à la gare d'Annemasse qui constituent le réseau structurant d'agglomération. L'un relie Bonne à la frontière Suisse, et l'autre rejoindra Machilly au Pas de l'Echelle.

Annemasse Agglo a pris en 2014 la compétence pour réaliser ces itinéraires co-maîtrise d'ouvrage avec les Communes :

La véloroute Voie verte reliant Bonne à la frontière Suisse a été mise en service en avril 2018 et présente déjà des taux d'utilisation très importants. On note que la fréquentation cyclable au niveau de la frontière a été multipliée par 2 en un an suite à l'ouverture de la voie.

L'itinéraire de véloroute voie verte, futur tronçon de ViaRhôna sur l'agglo, reliant la commune de Machilly à la commune d'Étrembières constitue le 2ème maillon du réseau cyclable primaire de l'agglomération. Cet itinéraire correspond à la réalisation d'une véloroute voie verte continue, reliant Étrembières au pôle d'échange et continuant son tracé sur les communes de Ville-la-Grand, Juvigny jusqu'à Machilly. Elle s'inscrit sur l'itinéraire de l'Eurovéloroute ViaRhôna.

**Projet d'Agglomération Franco Valdo Genevois 2016-2030** Le 3ème projet d'agglomération Franco-Valdo-Genevois englobe les politiques publiques d'urbanisation, de mobilité et d'environnement à l'échelle transfrontalière. Le projet de l'Eurovéloroute ViaRhôna sur le tronçon Ville-la-Grand – Annemasse – Étrembières figure comme l'une des mesures.

**Plan Départemental Vélo Voies Vertes 2017**

Afin de concilier mobilité durable et attractivité touristique, le Département de la Haute-Savoie a présenté en 2017 son Plan Départemental Vélo Voies Vertes. La ViaRhôna entre Saint Gingolph et Seyssel y est inscrite.

**Schéma de développement des voies vertes en Auvergne-Rhône-Alpes** La Région Auvergne Rhône Alpes se fixe l'objectif de devenir la région européenne leader sur le tourisme à vélo et de développer les retombées économiques autour des principales véloroutes. Afin d'accroître l'effet levier de son intervention, elle va se concentrer sur les itinéraires les plus emblématiques et structurants, permettant un maillage optimal et une connexion avec les régions limitrophes. La ViaRhôna fait partie des 6 itinéraires d'intérêts régionaux retenus.

## LA VIARHONA

Trait d'union entre les Alpes suisses et la mer Méditerranée, l'Eurovéloroute ViaRhôna (itinéraire européen n°17) permet la découverte à vélo de la vallée du Rhône, ses espaces naturels, son patrimoine, ses sites remarquables et sa gastronomie.

La ViaRhôna, futur axe transeuropéen reliant la Suisse à la Méditerranée constitue :

- Un véritable produit d'itinéraire et de loisirs familiaux (pas seulement un itinéraire sportif ou cyclo sportif)
- Un axe structurant, outil de développement local et de valorisation des territoires irrigués
- Un projet fédérateur qui peut aussi susciter la structuration d'espaces urbains ou ruraux
- Un vecteur majeur de développement



L'itinéraire global est en cours de réalisation, il mesurera 815 km, reliant le Lac Léman aux plages de la Méditerranée. Il est en continuité de « La Route du Rhône », itinéraire de 350 km en Suisse.

Plus de 2/3 de l'itinéraire ViaRhôna sont aujourd'hui réalisés. La liaison de Valleiry à Evian a été intégrée à l'itinéraire européen en 2015 avec un objectif de réalisation rapide. Le projet relie le Lac Léman à Valleiry en passant par Annemasse, traversant ainsi le Bas Chablais, l'agglomération d'Annemasse et le Genevois français et Suisse. L'inscription de l'itinéraire Sud Léman à l'euroveloute ViaRhôna résulte des échanges politiques entre les élus régionaux et locaux. Cette inscription représente une opportunité pour l'agglomération de développer à la fois une infrastructure mode doux mais aussi de bénéficier d'un équipement touristique majeur à portée internationale.

La ViaRhôna est un projet multi partenarial mis en valeur par Auvergne Rhône-Alpes Tourisme. Son potentiel de fréquentation en ferait le 1er itinéraire mode doux en France.

## LA VIARHONA DANS L'AGGLOMERATION

**La véloroute ViaRhôna mesurera environ 20km d'Étrembières à Machilly.**

**Elle traversera 8 communes** de l'agglomération : Étrembières, Gaillard, Annemasse, Ambilly, Ville-la-Grand, Juvigny, Saint Cergues, et Machilly.

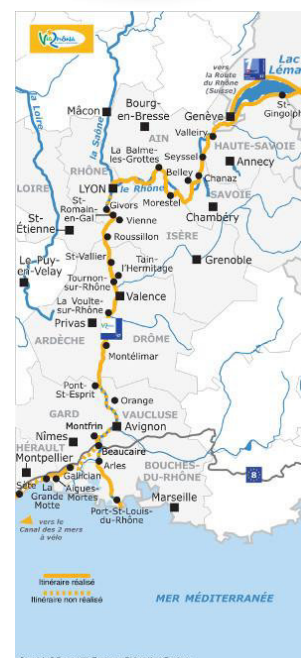
Elle vise à offrir un parcours jalonné, sécurisé et constituera un itinéraire structurant majeur Sud-Ouest/Nord-Est sur le territoire.

Elle se caractérise par 3 types de sections selon l'usage :

- Sections urbaines à vocation principale de déplacement comme par exemple les secteurs autour de la gare d'Annemasse, liaisons Ville-la-Grand/Ambilly/Annemasse
- Sections périurbaines à vocation mixte de déplacement urbain et loisir
- Sections naturelles à vocation principale de loisir/tourisme

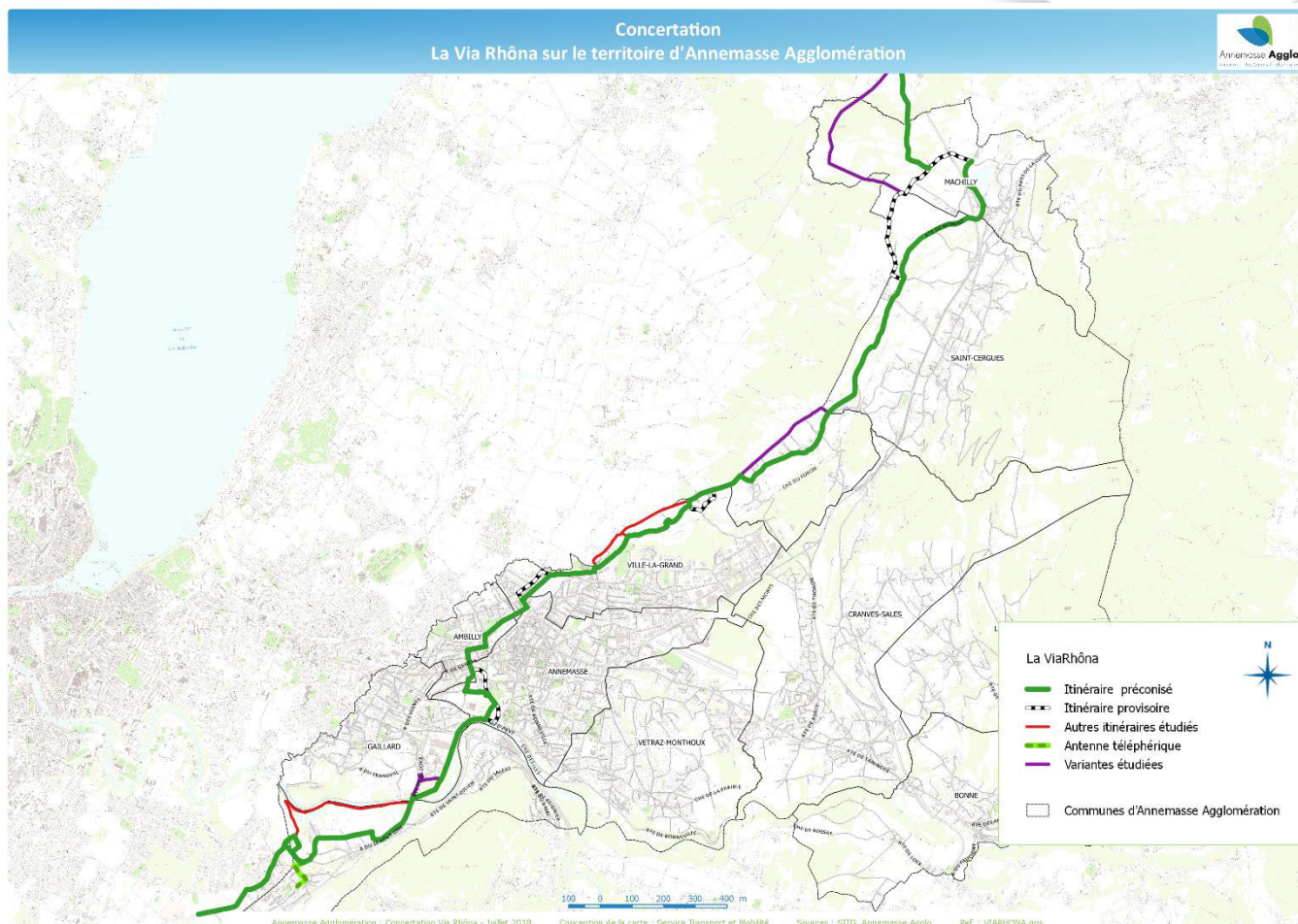
Sur des distances courtes et moyennes (3 à 5 km notamment) la ViaRhôna offrira une solution de mobilité pour les déplacements domicile-travail, domicile-école, par exemple pour se rendre dans le cœur d'agglomération ou à Genève. L'itinéraire réduira les effets de coupures Arve/voie ferrée/voiries. Il permettra un usage utilitaire et de loisirs de la pratique du vélo mais sera également accessible aux piétons sur une majorité de sections en site propre.

Sur des plus longues distances, il permettra de relier les territoires voisins par des itinéraires sécurisés et sera un facteur de valorisation touristique.



Source : ViaRhôna





La carte ci-dessus était présentée lors de la concertation, avec un itinéraire privilégié par les collectivités en vert, ainsi que certaines variantes étudiées en rouge et violet. Il est prévu de flécher dès 2020 un tracé provisoire confondu en partie avec l’itinéraire préconisé et représenté sur la carte ci-dessus en pointillés noirs et blancs sur les sections où il diffère de l’itinéraire préconisé.

## LES MODALITES DE LA CONCERTATION

La présente concertation s’inscrit dans le cadre des dispositions de l’article L. 103-2.3° du Code de l’Urbanisme.

### MODALITES PREVUES DANS LA DELIBERATION

Par délibération n° C-2018-0125 du Conseil communautaire d’Annemasse Agglo en date du 4 juillet 2018, Annemasse Agglo a décidé des modalités suivantes de concertation préalable à la réalisation de la ViaRhôna :

- Mettre à disposition un dossier de présentation du projet ainsi qu’un registre d’observations au siège d’Annemasse Agglo ainsi que dans les communes territorialement concernées (Étrembières, Gaillard, Annemasse, Ambilly, Ville la Grand, Juvigny, Saint Cergues, et Machilly)



- Diffuser sur le site internet d'Annemasse Agglo le dossier de présentation du projet et proposer une adresse électronique pour l'envoi des commentaires
- Organiser au moins 3 réunions publiques réparties géographiquement sur l'itinéraire
- Solliciter l'avis du Conseil de Développement d'Annemasse Agglo ainsi que celui des associations cyclables du territoire sur le projet
- Exposer une présentation du projet dans le hall de l'Hôtel d'agglomération
- Prendre des mesures d'affichage et de publicité prévues par le Code général des collectivités territoriales

## **METHODOLOGIE DU BILAN**

Le présent document recense les modalités d'organisation de cette concertation et fait le bilan des échanges et des contributions de chacun à l'élaboration du projet.

En effet, Annemasse Agglomération a rassemblé l'ensemble des expressions du public (réunions publiques, registres, commentaires sur le site internet) et a procédé à un travail d'analyse tant quantitatif que qualitatif des avis, des questions, des remarques, des critiques, des analyses et des suggestions.

Ainsi, ce document présente les avis formulés par les participants à la concertation de la manière la plus exhaustive afin de répondre à 3 objectifs majeurs :

- Rendre compte de manière fidèle de la participation des citoyens ;
- Constituer un outil d'aide à la décision à partir d'un état des lieux clair et détaillé des différents avis et suggestions ;
- Alimenter le travail des techniciens participant au projet

## **ORGANISATION DE LA CONCERTATION**

### **LE DOSSIER DE CONCERTATION**

Un dossier de concertation a été mis à disposition du public afin de donner aux citoyens souhaitant participer à la concertation les informations essentielles sur le projet. Ce dossier présentait notamment les enjeux et objectifs du projet ainsi que les tracés proposés par portion et un calendrier.

L'ensemble du document a été conçu de manière claire et pédagogique pour permettre à tous, y compris les non-initiés, de comprendre les fondements du projet, grandes orientations souhaitées par la maîtrise d'ouvrage ainsi que le dispositif de concertation au sein duquel ils pouvaient prendre la parole.

Ce dossier abondamment illustré intégrait notamment un glossaire et des illustrations permettant de saisir les grands principes et propositions de tracés.

Il était à disposition dans les mairies d'Etrembières, Gaillard, Annemasse, Ambilly, Ville la Grand, Juvigny, Saint Cergues, et Machilly ainsi qu'au siège d'Annemasse Agglo.



Dossier de concertation

## LE REGISTRE DES OBSERVATIONS

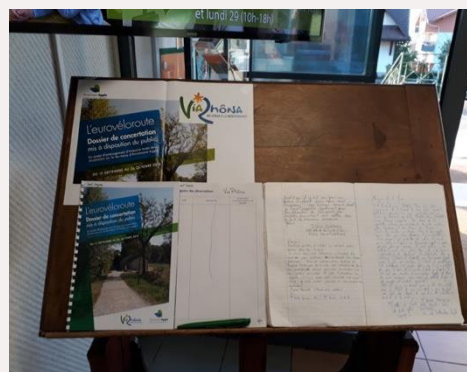
A côté de chaque dossier de concertation, un registre permettait de recueillir les observations du public sur la ViaRhôna. Il était donc présent pendant la période de concertation dans les mairies d'Étrembières, Gaillard, Annemasse, Ambilly, Ville la Grand, Juvigny, Saint Cergues, et Machilly ainsi qu'au siège d'Annemasse Agglo.



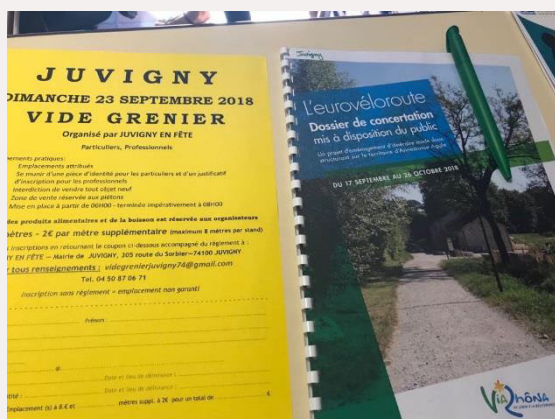
Registre à Annemasse Agglo



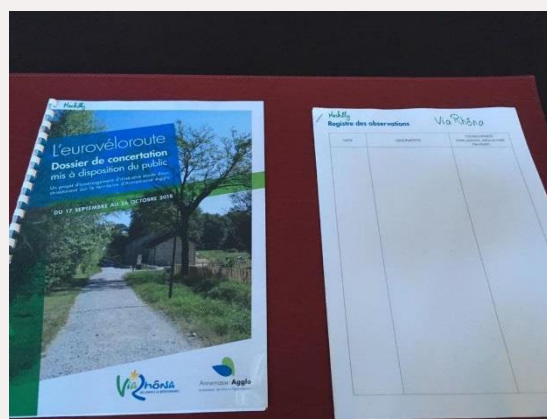
Registre à Gaillard



Registre à Saint-Cergues



Registre à Juvigny



Registre à Machilly

**LE SITE INTERNET D'ANNEMASSE AGGLO ET LA CREATION D'UNE ADRESSE MAIL SPECIFIQUE**

Une information était disponible avant et pendant toute la concertation publique afin d'inciter la population à s'informer sur le projet et à donner son avis via l'adresse mail [viarhona@annemasse-agglo.fr](mailto:viarhona@annemasse-agglo.fr) et les dates des réunions publiques.



MENU Annemasse **Agglo** Annemasse Les Voirons Agglomération RECHERCHER Q

## ViaRhôna : participez à la concertation publique !

Actualité publiée le 14 septembre 2018

PARTAGER FACEBOOK TWITTER IMPRIMER ENVOYER PAR EMAIL



Inscrit dans l'itinéraire européen EuroVéloroute n°17 de la ViaRhôna, Annemasse Agglo développe un projet d'aménagement d'une véloroute structurante sur le territoire, entre Etrembières et Machilly.

Afin d'associer et de construire le projet en étroite collaboration avec ceux qui l'utiliseront ou la vivront (habitants, cyclistes, salariés, étudiants, etc.), le projet est soumis à la concertation publique, du 17 septembre au 26 octobre 2018. Renseignez-vous et donnez votre avis !

MENU Annemasse **Agglo** Annemasse Les Voirons Agglomération RECHERCHER Q

### Sur quoi porte la concertation ? A quoi sert-elle ?

La concertation concerne le projet d'aménagement d'itinéraire mode doux ViaRhôna sur le territoire de l'agglomération. Elle permet aux habitants de découvrir le projet et ses enjeux, de comprendre le tracé et ses variantes, les aménagements possibles, etc.

Elle permet également aux habitants de s'exprimer sur le projet durant la phase de concertation, du 17 septembre au 26 octobre 2018.

Le bilan de la concertation servira de base à la poursuite des études qui permettront d'affiner le projet.

### Comment participer à la concertation ?

- Parcourez le [dossier de concertation mis à disposition du public](#)
- Participez aux réunions publiques pour vous informer, échanger et poser vos questions :
  - Jeudi 20 septembre à 19h en salle des fêtes d'Etrembières :
  - Jeudi 27 septembre à 19h en salle de La Bergerie, Place du Porte-Bonheur à Ville-la-Grand :
  - Jeudi 4 octobre à 19h en salle des fêtes de Machilly.
- Découvrez l'exposition publique mise en place à l'Hôtel d'Agglo, 11 avenue Emile Zola, à Annemasse, aux horaires d'ouverture habituels.
- Donnez votre avis :
  - En envoyant un mail à [viarhona@annemasse-agglo.fr](mailto:viarhona@annemasse-agglo.fr)
  - En laissant des commentaires dans les registres mis à disposition à l'Hôtel d'Agglo et dans les mairies d'Etrembières, de Gaillard, d'Ambilly, d'Annemasse, de Ville la Grand, de Juvigny, de Saint-Cergues et de Machilly.

Captures d'écran du site internet [annemasse-agglo.fr](http://annemasse-agglo.fr)



## LES FLYERS POUR LES REUNIONS PUBLIQUES



Afin de communiquer largement sur les réunions publiques, Annemasse Agglo a distribué des flyers en amont aux personnes habitant dans un rayon de 500m autour du tracé préconisé de la ViaRhôna :

- 1000 flyers pour l'invitation à la réunion publique Etrembières/Gaillard
- 3500 flyers pour la réunion Annemasse/Ville la grand/Juvigny/Ambilly
- 600 pour la réunion Machilly/Saint-Cergues

## LES ARTICLES DE PRESSE



Annemasse Agglo a informé la presse locale de l'organisation de la concertation et des dates des réunions publiques. La presse a rédigé des articles.

08/10/2018 [www.annemasse21.fr/annemasse/actualites/le-projet-via-rhona-est-devenu-reel](http://www.annemasse21.fr/annemasse/actualites/le-projet-via-rhona-est-devenu-reel) <http://www.annemasse21.fr/annemasse/actualites/le-projet-via-rhona-est-devenu-reel>

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation des cookies pour vous proposer des services et des contenus personnalisés en fonction de vos centres d'intérêt.

**LE PROJET VIA RHONA EST DEVENU REEL** **LES VILLES DE TREMBIÈRES**  
PUBLIÉ LE 05/10/2018

Mathieu Gaillac

Lors d'une réunion publique, organisée à la salle de La Bergerie, à Ville-la-Grand, le projet de l'Agglo s'est heurté aux réserves émises par quelques habitants.



Annemasse Agglo a lancé une concertation publique, du 17 septembre au 26 octobre, pour définir les contours du projet de veloute qui doit relier Etrembières à Machilly. Ce nouvel aménagement cyclable, qui doit être mis en service en 2023, a pour but de s'intégrer à la ViaRhôna, projet touristique à vélo qui vise à relier le Léman à la Méditerranée.

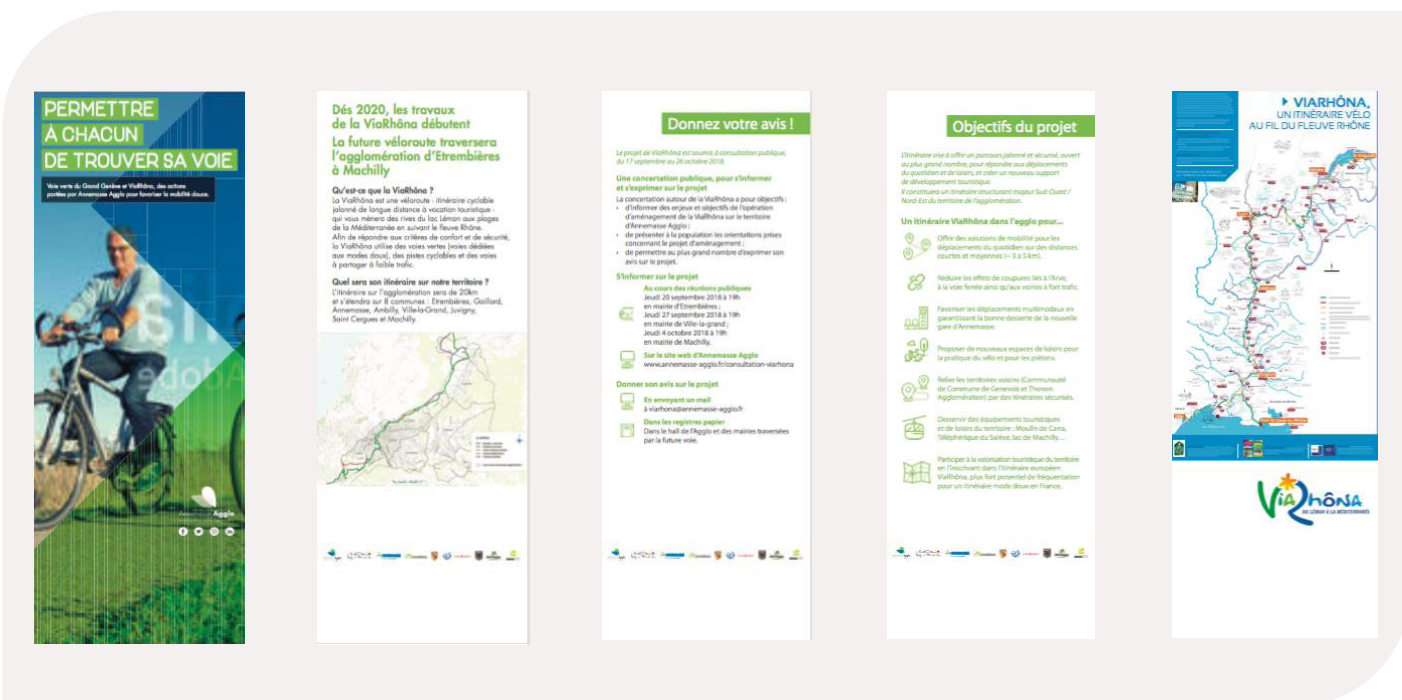
<http://www.annemasse21.fr/annemasse/actualites/le-projet-via-rhona-est-devenu-reel>

14

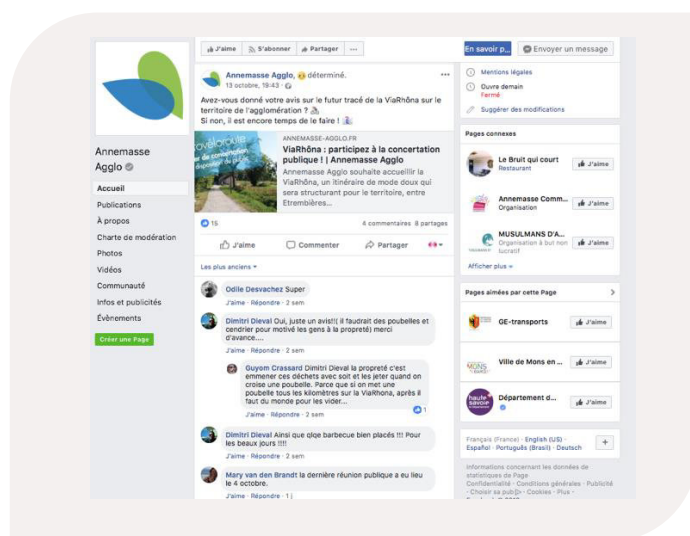


## UNE EXPOSITION SUR LA VIARHONA

Annemasse Agglo a créé une exposition de 5 panneaux pour expliquer la ViaRhôna et inciter la population à participer.



## INFORMATION SUR FACEBOOK



Utilisation de Facebook pour informer la population de la concertation et des réunions publiques.

## REUNIONS PUBLIQUES

Annemasse Agglo a organisé **3 réunions publiques** dans des lieux différents :

- Jeudi 20 septembre 2018 à 19h en mairie d'Étrembières
- Jeudi 27 septembre 2018 à 19h en mairie de Ville-la-Grand
- Jeudi 4 octobre 2018 à 19h en mairie de Machilly

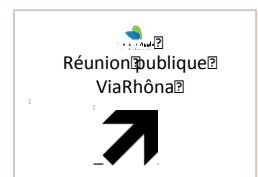
Ces réunions se sont déroulées en 2 temps :

1. Présentation du contexte et des fondements du projet par un élu communautaire assisté d'un technicien
2. Débats et échanges : les participants ont pu poser leurs questions aux différents intervenants, et particulièrement aux élus présents en tribune.

Par ailleurs, sur la feuille de présence, les participants ont eu la possibilité de demander à recevoir le bilan de la concertation.

Comme indiqué ci-dessus, un dispositif d'information a été mis en place pour communiquer sur les réunions publiques : site internet d'Annemasse Agglo, flyers, Facebook, information sur un panneau de l'exposition, articles de presse.

Par ailleurs, chaque réunion publique a bénéficié d'une signalétique.







Réunion publique de Ville la Grand



Réunion publique d'Étrembières



Réunion publique de Machilly



## REUNIONS AVEC LES ASSOCIATIONS

Les associations modes doux ont été réunies le mercredi 26 septembre 2018 pour échanger sur le projet de la ViaRhôna. 2 associations étaient présentes : En ville à Vélo et le Comité Départemental de cyclotourisme de la Haute-Savoie.

## REUNIONS AVEC LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Le Conseil de développement a été impliqué sur la ViaRhôna en 3 étapes :

- Débat et vote sur la lettre de saisine du Conseil de développement en Assemblée plénière le 20 septembre 2018
- Groupe de travail sur la ViaRhôna le 8 octobre 2018 en présence d'Alain Letessier (élu délégué à la mobilité) et Esther Berger-By (technicienne mobilité) : présence d'une dizaine de membres du Conseil de développement afin d'échanger sur les objectifs de la ViaRhôna, les tracés proposés et les types d'aménagement.
- Vote de l'avis du Conseil de Développement en séance plénière le 22 octobre 2018

## MODALITES SUPPLEMENTAIRES

Annemasse Agglo a fait le choix de continuer les actions de concertation au-delà des modalités de la délibération. Ainsi, un stand a été animé lors de l'évènement culturel Couleurs d'automne (10 000 participants), avec présentation de la carte des tracés.



## BILAN DE LA CONCERTATION

### BILAN CHIFFRE

La concertation a donné lieu à une participation intéressante du public pour ce type de projet. Ainsi, près de 75 personnes ont assisté aux réunions publiques ou se sont exprimées via d'autres canaux.

Nombre approximatif de personnes présentes en réunions publiques :  
Etrembières : 12

Machilly : 12  
Ville-La-Grand : 20

Nombre de personnes ayant participé au groupe de travail du Conseil de développement : 10

Nombre de personnes ayant envoyé un mail : 19

Nombre de personnes ayant commenté sur Facebook : 5

Nombre de personnes ayant visité la page sur le site internet d'Annemasse Agglo : 505 personnes (sur un temps moyen passé sur la page de 3 minutes 35)

## PRECISIONS METHODOLOGIQUES

L'ensemble des remarques, questions et avis ont été analysés. Certains mails n'avaient pour objet que de recevoir le bilan de la concertation ou féliciter la mise en œuvre de ce projet, ils ne sont donc pas repris ci-dessous.

Pour une meilleure lisibilité, les commentaires et questions sont répartis par thèmes.

Un avis pouvant porter sur plusieurs thématiques, le nombre total ne correspond pas au nombre de personnes qui se sont exprimées.

Les messages par mail et par Facebook sont intégrés dans le bilan, tout comme les remarques entendues sur le stand de Couleurs d'automne.

## COMMENTAIRES ET QUESTIONS

### Les équipements et services

Description : cette thématique comprend les services et installations à proposer aux cyclistes le long de la ViaRhôna.

Questions et remarques :

- Proposition d'installer des consignes à vélo, des attaches vélo et des stations de pompes à vélo
- Demande d'installer des cendriers, des poubelles et des barbecues. Cette idée formulée sur Facebook a fait l'objet d'une contre-proposition par un internaute de garder ses déchets sur soi plutôt que d'installer des poubelles qui nécessitent des agents de la propreté.
- Suggestion par des utilisateurs de vélos électriques d'installer des bornes de recharge sur le parcours, à côté de points d'arrêt ou de cafés.

### La cohabitation entre les modes doux

Description : cette thématique s'attache au vivre ensemble entre utilisateurs de la ViaRhôna, c'est-à-dire tous les types de mobilité douce tels que les vélos, vélos électriques, trottinettes, Engins de Déplacements personnels (EDP)...

Questions et remarques :

- Questions quant à la cohabitation entre les modes doux qui devient une question centrale avec le développement des véhicules électriques. Pour répondre à ce problème, il est demandé de prévoir des voies de dépassement voire plusieurs voies pour différencier les modes doux à « vitesse réduite » et ceux à une vitesse rapide.
- Sollicitation sur les voies du Foron : elles sont aujourd'hui principalement empruntées par les piétons et cavaliers et il est demandé de laisser cette situation telle qu'elle est et d'envisager un autre tracé pour les cyclistes.
- Proposition d'utiliser la rive gauche de l'Arve pour les cyclistes afin d'éviter les conflits d'usages cyclistes/piétons



## La sécurité des cyclistes

Description : cette thématique évoque les aménagements à privilégier pour la sécurité des cyclistes, notamment dans le cas des voies à fort trafic ou des voies partagées.

Questions et remarques :

- Pour les routes à fort trafic, demande de créer une piste cyclable et non une bande cyclable, voire d'installer un muret de séparation.
- Souhait de prévoir des dispositifs anti deux roues motorisées (la voie verte mise en service sur Ambilly serait empruntée par des motos).
- Demande des associations modes doux : prévoir de l'éclairage au niveau d'Étrembières

## Les revêtements

Description : il y aura 3 types de revêtements le long de la ViaRhôna :

**Enrobé** : meilleur rapport qualité (roulabilité), cout et facilité d'entretien

**Béton** : pour les sections plus qualitatives aux abords d'équipements existants par exemple

**Stabilisé** : enjeux particuliers de préservation d'arbres existant par exemple

Questions et remarques :

- Demande de goudronner le moins possible afin de respecter la renaturation du Foron.
- Commentaires des associations modes doux : retour d'expérience négatif sur le stabilisé de la voie verte côté Genève, car salissant, dérapage en cas de freinage brusque, mauvaise tenue et se dégrade rapidement. Les associations attirent également l'attention sur le béton désactivé, il faudra veiller à ce que les granulats soient fins et peu abrasifs pour garantir le confort et une bonne roulabilité.

## L'impact environnemental

Description : certains commentaires portaient sur le respect de l'environnement dans le projet de ViaRhôna.

Questions et remarques :

- Inquiétudes quant à la partie sur la RD15 qui est bordée d'arbres qui pourraient souffrir de cet aménagement.
- Regret sur le manque de détail sur l'aspect environnemental dans le dossier et la présentation et souhait de prendre en compte dans le bilan.

## Retour utilisateurs

Description : certains commentaires font état de leur expérience sur d'autres aménagements cyclables ou sur d'autres portions de la ViaRhôna. Si ces informations ne concernent pas directement le projet en cours, elles sont néanmoins intéressantes dans l'expérience usagers et les bonnes ou mauvaises pratiques ailleurs.

Questions et remarques :

- Dans l'Ain, il y a plusieurs portions de la ViaRhôna où les aménagements cyclables s'arrêtent nets et les cyclistes se retrouvent sur des routes non sécurisées. Il est donc demandé de ne pas reproduire cette erreur.
- Un utilisateur qui emprunte la voie verte ouverte ce printemps remarque que ces équipements appellent un entretien important.
- Recommandations de flécher les cafés/ restaurants/ commerces et points d'intérêts existants voire d'en développer le long du parcours car ce sont des éléments manquants d'après les retours d'expériences sur d'autres tronçons de ViaRhôna.



## Le tracé

Description : Annemasse Agglo a proposé un tracé avec des variantes possibles sur certaines portions.

Questions et remarques :

### Sur le secteur d'Étrembières - Gaillard :

- Sur le secteur Annemasse-Ambilly-Gaillard, souhait de privilégier la section 7 à la section 8 qui paraît moins sécurisante et plus onéreuse (les sections sont décrites dans le dossier de la concertation)
- Sur la commune d'Étrembières, entre l'Arve et le Pas de l'Echelle, demande de privilégier le tronçon 2, qui contourne les zones des îles
- Gaillard bords de l'Arve : crainte quant à l'impact de l'aménagement sur la préservation du milieu naturel
- Avis de la Direction générale des transports du Canton de Genève et de la commune de Veyrier : dans le sens Veyrier-Annemasse, il n'est pas possible d'insérer un contre-sens cyclable sur la rue des Boulangers (non-respect des distances de visibilité). Une alternative doit donc être trouvée pour ce contre-sens. Un itinéraire par la place de l'Eglise constitue vraisemblablement la meilleure alternative
- Demande des associations modes doux : il est demandé de prévoir une variante le long de la Départementale RD1906 à Étrembières en aménageant des bandes ou une piste cyclable

### Sur le secteur d'Annemasse :

- Annemasse : risque que les bandes cyclables servent de places de stationnement
- Inquiétude quant à la circulation sur des voies à fort trafic dans le centre-ville d'Annemasse, et notamment la rue Louis Lachenal, la rue de Bellevue, la rue du Brouaz
- Regret que le passage sous terrain qui est créé en gare d'Annemasse ne soit pas accessible en vélo
- Au niveau du Baron de Loë, proposition de prévoir une connexion entre la rue des négociants et la rue du Brouaz

### Sur le Secteur de Ville la Grand - Juvigny :

- Entre Juvigny et Ville-la-Grand, demande d'éviter le tronçon 2 pour des questions de sécurité, et de remplacer l'itinéraire 5 par un passage via les bassins de Marsaz de l'autre côté du Foron
- Juvigny RD15 : dangerosité étant donné l'étroitesse de la route et le fort trafic
- Ville la Grand : manque de sécurité de la sortie devant l'établissement Juvénat
- Demande de prévoir des protections au niveau de l'itinéraire du moulin lorsqu'il longe la voie ferrée
- Demande de privilégier le tracé du chemin du Foron entre Machilly et la rue du Vieux Moulin à Ville La Grand
- Sur la portion de la RD15 entre Ville-la-Grand et Juvigny, inquiétude quant à l'étroitesse de la route et sa dangerosité
- Environ 10 personnes se sont exprimées contre le passage devant le moulin de Carra, voici leurs arguments principaux :
  - La promenade autour du moulin est aujourd'hui très agréable, un aménagement de la ViaRhôna pourrait dénaturer l'endroit et le recouvrement du chemin en cailloux par un revêtement roulant serait dommageable pour la beauté du lieu.
  - Un revêtement a un impact sur l'environnement, il serait bien de prévoir une étude d'impact et un recensement faune/flore. Par ailleurs, les souffleuses pour enlever les feuilles mortes pourraient avoir un impact sur les animaux, tout comme l'éclairage public. Il faut protéger l'espace « naturel » du petit bois situé après le moulin, et ne pas couper d'arbres (des arbres ont déjà été coupés pour la rénovation du moulin).
  - Rue du vieux Moulin, beaucoup de voitures se stationnent, notamment aux heures de début et de fin du collège/lycée. Cela peut représenter un danger pour les vélos
- Danger potentiel dans la descente de Marsaz en direction du moulin, car il y a un manque de visibilité ainsi que du trafic d'engins agricoles
- Pour les aménagements le long de la RD15, être ambitieux et séparer les cyclistes de la route. Des bandes cyclables de part et d'autre ne semblent pas suffisantes aux vues de la circulation et de la vitesse des véhicules

### Sur le secteur de Saint Cergues et Machilly :

- Afin d'éviter la route départementale, emprunter la contre-allée à Machilly



- Proposition d'une variante qui passerait par le centre de Saint Cergues, puis au parking relais chasseur, rejoindrait directement la gare pour reprendre le tracé proposé ou traverser le bois de Rosses et se connecter à Vétraz sur la voie verte du Grand Genève
- Proposition de tracer la ViaRhôna dans le centre de Saint Cergues, afin de ne pas répondre qu'à une demande touristique mais également à un besoin des pendulaires cyclistes (3 alternatives sont proposées).
- Interpellation sur le danger potentiel sur le tronçon Machilly - St Cergues étant donné les routes étroites à fort trafic
- Souhait de privilégier l'itinéraire court terme à Machilly par la route des Arales qui est plus agréable quand on ne souhaite pas passer par la gare et le lac de Machilly. Proposition de la garder en boucle locale à terme.
- Demande d'étudier une variante qui passe par la tuilière puis par la piste des bois de camp car il y a déjà un chemin existant qui arrive route de Veigy
- Proposition du président de l'association communale de chasse de Machilly d'éviter la voie entre la route des creux et la commune de Loisin car les chasseurs sont sur ce secteur et cela pourrait engendrer des risques
- Proposition de passer dans le centre de Machilly

#### Remarques d'ordre général

- Demande de mieux intégrer l'aspect déplacements urbains dans le choix du tracé : privilégier les secteurs habités par exemple et/ou les connexions vers et depuis la ViaRhôna.
- Prise en compte de l'aspect économique et de l'enjeu de la vitalité des centres bourgs, et des services pour les cyclotouristes itinérants.

## Remarques générales sur le projet

Description : il s'agit des modalités générales de la ViaRhôna.

#### Questions et remarques :

- Un commentaire demande comment faire partie du programme de la ViaRhôna et les conséquences si la cible est au final plus pendulaire que touristique.
- Demande si ce projet est en lien avec la passerelle du Casino.
- Demande pour savoir quand seront pris les contacts avec les propriétaires fonciers concernés.
- Demande de précision sur le phasage des travaux
- Demande d'intégrer des interventions artistiques tout au long de la ViaRhôna, avec la Villa du parc en acteur privilégié.
- Question sur le lien entre le projet du pont neuf et la ViaRhôna.

### REPONSES D'ANNEMASSE AGGLO

## Réponses sur les équipements et services

L'ensemble de ces propositions seront prises en compte dans la 2<sup>ème</sup> phase de l'étude, après validation du tracé. Il est par ailleurs envisagé de proposer au Conseil de développement de travailler sur la question des équipements et services.

Certains services qui ne sont pas directement situés sur le tracé de la ViaRhôna seront signalés et fléchés depuis la voie.

Par ailleurs, le type d'aménagement très urbain ou plutôt nature sera adapté en fonction du lieu de l'aménagement et du souhait des communes qui sont compétentes pour tous les aménagements connexes à la voie.

## Réponses sur la cohabitation entre modes doux

Annemasse Agglomération est consciente des questions que peuvent poser la cohabitation piétons/vélos ainsi que du nombre de plus en plus important de nouveaux engins de déplacements personnels et des vélos électriques (d'après les comptages récents au niveau de la frontière, cela représente un peu plus d'un quart de la flotte des cycles). Ces données seront donc prises en compte dans les aménagements.

En milieu urbain où la cohabitation piétons/vélos est forte, il est prévu de séparer les flux ou de créer une voie verte d'une largeur confortable (exemple 4m de large dans la ZAC Etoile).

Le tracé proposé sur les communes de Ville la grand/Juvigny/Saint Cergues et Machilly est celui par les coteaux, car il y a une volonté politique de conserver le cheminement en bord de Foron pour les piétons. Ce cheminement est d'ailleurs déjà classé comme tel au titre du PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

Ponctuellement, pour la desserte de certains équipements, une séparation de flux (piétons et vélo) pourra être prévue.

Concernant la demande de réserver une rive de l'Arve aux cyclistes et la deuxième rive aux piétons, cette demande ne peut aboutir car le nombre de ponts permettant la traversée mode doux de l'Arve est limité, ainsi cela amènerait les utilisateurs à faire des détours important peu attractifs en termes de déplacement.

Enfin, la réglementation évolue rapidement pour s'adapter aux usages sur ces questions de cohabitation entre les différents modes. Aussi, Annemasse Agglo respectera les préconisations techniques des législateurs.

## Réponses sur la sécurité

La sécurité des cyclistes et des piétons est la priorité pour la maîtrise d'ouvrage. C'est pour cela qu'un travail préliminaire a consisté à étudier le trafic routier des voies empruntées et traversées. A terme, sur l'itinéraire préconisé, 65% du tracé pourraient être en site propre ou bandes cyclables. Pour les routes à fort trafic, il est déjà prévu de séparer les cyclistes de la circulation pour les sécuriser.

Sur la RD 15, suite à la concertation et aux échanges avec le Conseil Départemental, les élus souhaitent qu'un projet ambitieux de type piste cyclable soit étudié.

Au niveau de la traversée de la route départementale des quais d'Arve, la création d'une passerelle modes doux est prévue. Une étude est en cours pour préciser ce projet de passerelle.

En ce qui concerne le passage des 2 roues motorisés, physiquement, il y a peu d'alternatives car les dispositifs pour limiter les deux roues motorisés bloquent également les personnes à mobilité réduite, les vélos cargo... C'est un travail de verbalisation qui doit être mis en place, en lien avec les polices municipales pour faire appliquer l'interdiction de la voie verte aux deux roues motorisés. Les problématiques de gestion et d'usages sont quasiment identiques à celles rencontrées sur la première voie verte qui sont actuellement travaillées avec les premiers retours d'expérience sur lesquels l'agglomération s'appuiera pour ce deuxième aménagement.

La demande relative à l'éclairage est transmise aux communes qui sont compétentes avec le SYANE (Syndicat des Energies et de l'Aménagement numérique de la Haute-Savoie) sur ce sujet. Annemasse Agglo et les communes travailleront en bonne coordination sur cette question.

## Réponses sur le revêtement

Il n'est pas simple de répondre à l'ensemble des demandes pour le revêtement. Le choix doit permettre aux usagers de rouler en toute sécurité et être utilisable toute l'année. Il doit tenir compte du type d'utilisateurs à accueillir et de l'insertion dans l'environnement. D'un côté, des habitants souhaitent préserver le cadre naturel et patrimonial de certains endroits. D'un autre côté, les enrobés sont souvent préférés par les cyclistes et les personnes à mobilité réduite car ils sont plus roulants. C'est pour cela qu'Annemasse Agglo a fait le choix de privilégier les 3 types de revêtements qui s'adaptent chacun à des secteurs différents :



- Enrobés en milieu urbain et sur les voies partagées
- Béton désactivé, sablé ou balayé déclinable selon plusieurs coloris au droit des équipements comme le Pôle d'Echange Multimodal ou le Moulin de Carra
- Stabilisé à terme sur les bords d'Arve et ponctuellement pour permettre la conservation d'arbres existants à proximité du tracé.

## Réponses sur l'impact environnemental

Le projet de ViaRhôna s'inscrit dans l'objectif de développement des déplacements cyclables et piétons sur l'agglomération présenté dans le PDU. En ce sens, le projet est déjà dans une démarche environnementale. La préservation des secteurs environnementaux a également été un facteur important dans le choix du tracé. C'est pourquoi les élus ont décidé de préserver le site classé biotope des îles à Etrembières en le contournant, de même que la zone humide de Lissoud située sur les bords du Foron à Saint Cergues.

Par ailleurs, il est prévu de lancer sur l'année 2019 un diagnostic faune/flore sur les secteurs naturels traversés afin d'obtenir des préconisations d'aménagement. A titre d'exemple, sur la première voie verte, ces recommandations ont porté sur l'extinction de l'éclairage passé une certaine heure, les espèces d'arbres à planter, des mesures pour le traitement et la non dissémination de la renoué (plante invasive).

Enfin, Annemasse Agglo déposera les dossiers relatifs aux différentes procédures environnementales : loi sur l'eau, étude au cas par cas ou étude d'impact notamment et suivra les prescriptions législatives sur l'ensemble de ces questions.

## Réponses sur le retour utilisateurs

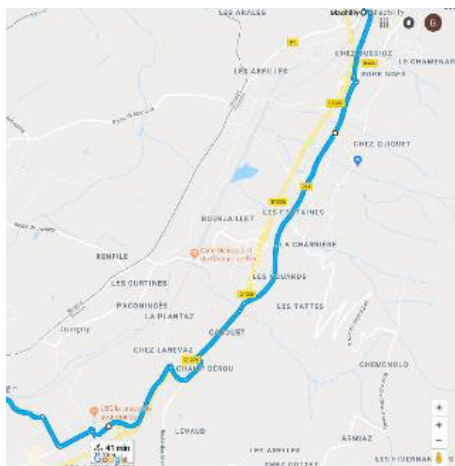
Ces remarques sont précieuses car elles permettent d'anticiper les problématiques et d'y répondre en partie. Concernant la continuité, l'objectif est bien d'offrir un itinéraire continu permettant la traversée de l'agglomération, et Annemasse Agglo s'engage dès à présent sur la réalisation de l'ensemble du projet. Néanmoins, les travaux ne pourront pas s'effectuer tous simultanément, ce qui implique des aménagements temporaires.

L'entretien de la voie est en effet une question clé pour garantir la bonne durabilité de l'équipement. C'est pourquoi les coûts d'entretien sont estimés dès la phase conception, tout comme la répartition des rôles entre l'agglomération et les communes. Concernant les services, la signalétique et le développement de l'offre touristique, c'est en effet un axe de travail important qui est développé par Annemasse Agglo en lien avec les comités d'itinéraires ViaRhôna. C'est un élément qui a été peu anticipé dans le cadre de la voie verte du Grand Genève, l'intercommunalité essaiera de le corriger ce point.

## Réponses sur le tracé

**Sur la demande de passer par le centre-ville de Saint-Cergues**



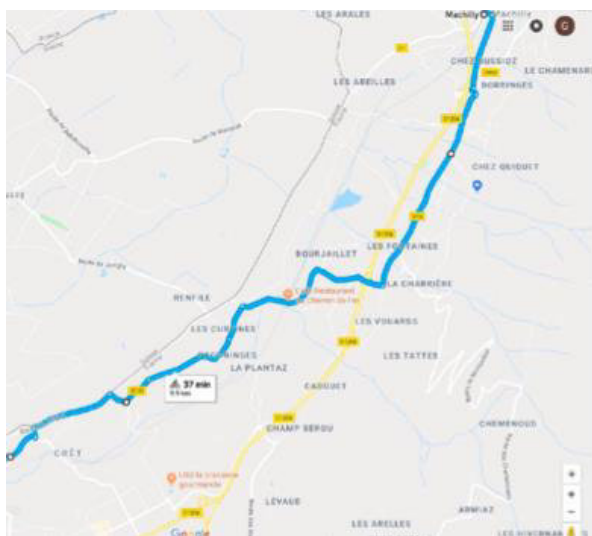


**Réponse d'Annemasse Agglo**

La connexion entre la ViaRhôna et la zone d'activité sera étudiée dans le cadre des rabattements sur la ViaRhôna. L'aménagement de la traversée de Saint Cergues sera inscrit dans le cadre du schéma cyclable. Les services et commerces seront fléchés depuis la ViaRhôna.

La variante proposée en concertation (carte ci-jointe) n'est pas retenue pour les raisons suivantes :  
Le raccordement de cet itinéraire au niveau de Crêt rencontre des points durs tels que le passage sous la voie ferrée et la traversée du Foron. Par ailleurs, cet itinéraire est plus long et emprunte la RD 15 sur plus de 2km dans Saint Cergues. Il nécessiterait l'aménagement de plusieurs giratoires très fréquentés ce qui est peu compatible avec les critères de la véloroute ViaRhôna.

**Même variante au niveau de Saint Cergues mais en poursuivant sur la RD15 pour rejoindre Juvigny**



**Réponse d'Annemasse Agglo**

L'aménagement de la traversée de Saint Cergues sera inscrit dans le cadre du schéma cyclable. Les services et commerces seront fléchés depuis la ViaRhôna.

L'alternative proposée (carte ci-jointe) est située en grande partie sur la route départementale RD 15 (près de 4km), ce qui peut être accepté dans une logique de déplacements urbains, mais peu satisfaisant dans une logique touristique et de loisir. Par ailleurs, elle nécessiterait la sécurisation du passage à niveau au niveau de l'ancienne gare de Saint Cergues ce qui est très coûteux.

**Sur la proposition de passer par la RD 1206 à Etrembières**

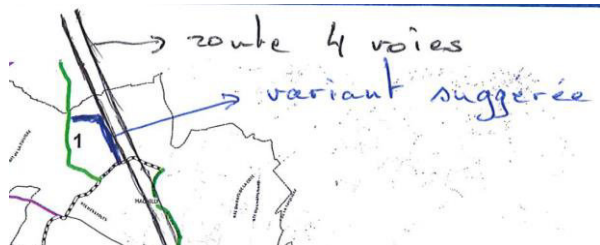


**Réponse d'Annemasse Agglo**

Etant donné le trafic important sur la RD 1206 (plus de 20 000 véhicules par jour), les bandes cyclables ne sont pas adaptées pour la ViaRhôna. L'aménagement de la RD 1206 sera inscrit dans le cadre du schéma cyclable dans une optique de déplacements urbains. Mais le tracé de la ViaRhôna doit rester fléché sur les petites routes à faible trafic.



### Sur la demande d’emprunter le chemin des communes à Machilly



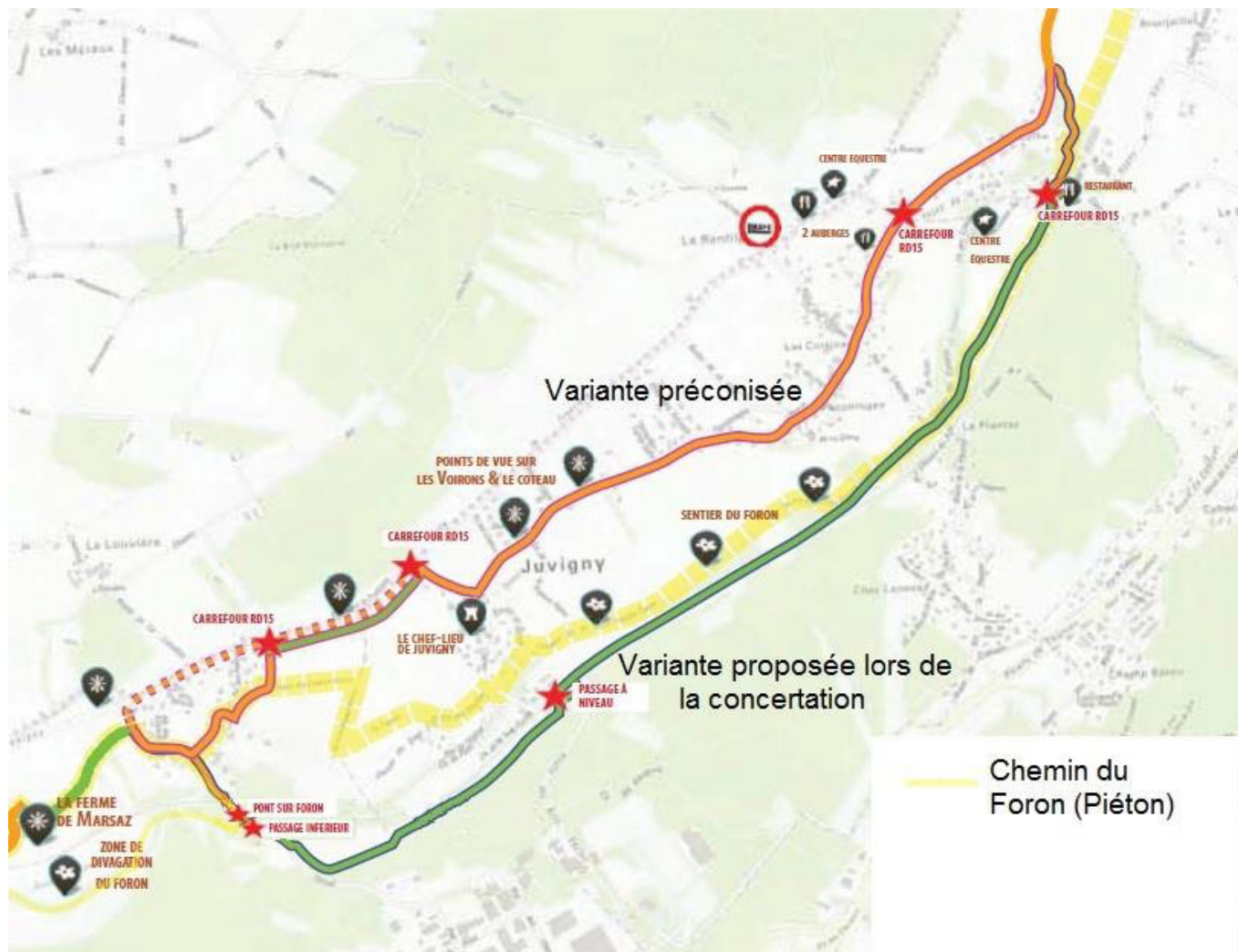
#### Réponse d’Annemasse

##### Agglo

Cet itinéraire a été étudié mais n’est pas compatible avec le projet de liaison autoroutière Machilly-Thonon porté par l’Etat en lien avec le Conseil Départemental de Haute Savoie.

Il a néanmoins été demandé au Conseil Départemental qu’un passage mode doux soit aménagé au niveau du futur échangeur pour traverser les infrastructures routières et permette facilement les échanges notamment en direction de la gare CEVA.

### Sur la proposition de Crêt à Saint Cergues



Variante proposée entre Crêt et Saint Cergues



**Réponse d'Annemasse Agglo :**

Suite à la concertation, les élus souhaitent qu'un projet ambitieux soit travaillé sur la RD15 avec la création d'une piste cyclable séparée de la voirie afin de sécuriser les cycles, même si cela nécessite l'acquisition de foncier et du terrassement.

L'itinéraire préconisé traverse des zones habitées, il est donc également intéressant en termes de déplacements urbains.

L'intercommunalité souhaite conserver un itinéraire piéton (le long du Foron) et développer en parallèle un itinéraire pour les cycles.

L'itinéraire par le vallon du Foron proposé lors de la concertation n'est pas retenu pour les raisons suivantes :

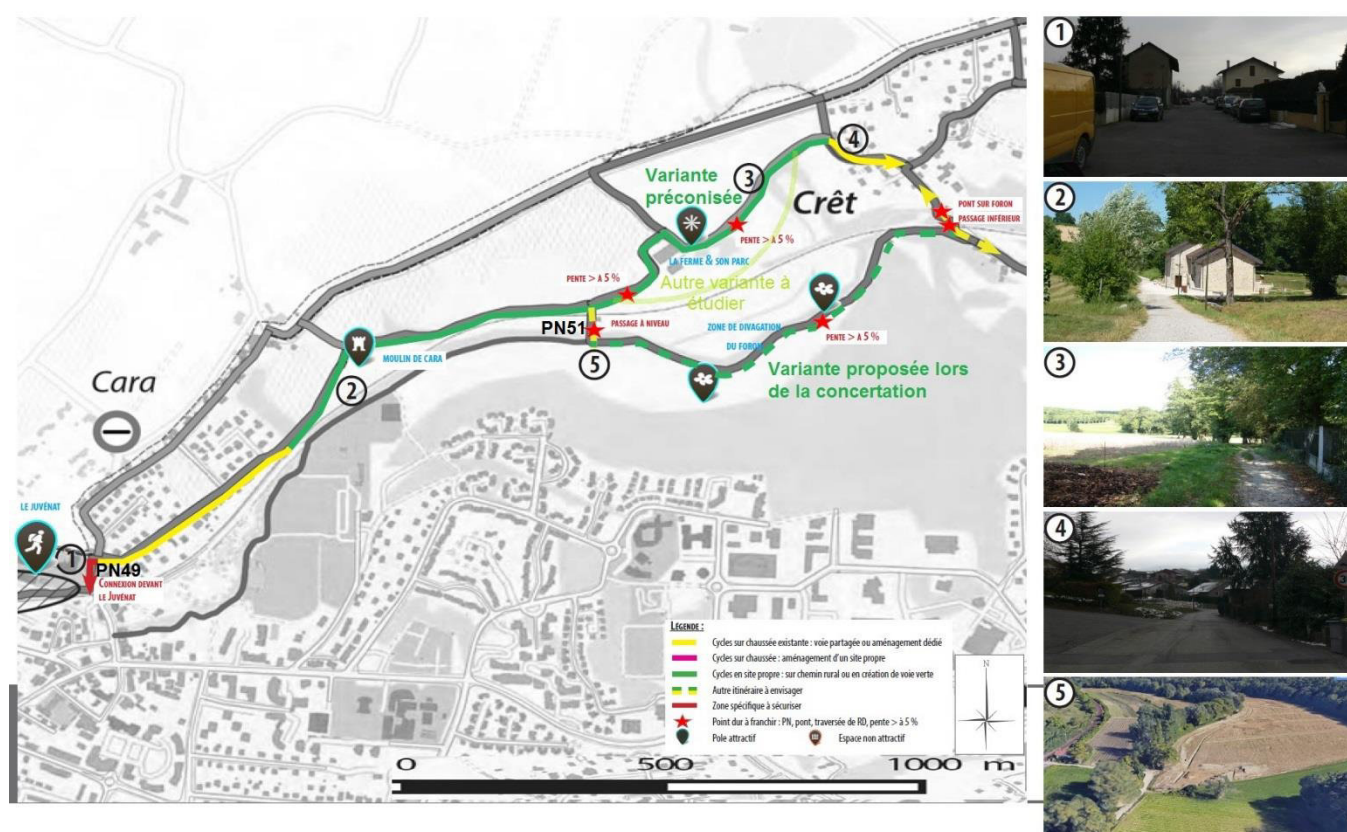
Cette variante avait été envisagée lors des études préliminaires, néanmoins les coûts d'aménagement sont plus de trois fois supérieurs à ceux de la variante préconisée.

De plus, une partie du tracé correspond au tracé du chemin du Foron qui est un chemin piéton classé et doit être revêtu le moins possible. Cette contrainte de revêtement est incompatible avec les aménagements attendus dans le cadre de la ViaRhôna.

Dans la variante proposée, la ViaRhôna longerait directement la voie ferrée sur une longue section. Dans ce cas, une barrière de protection est nécessaire pour assurer la sécurité des usagers de la ViaRhôna, or cette barrière constituerait une coupure pour le corridor à faune qui traverse le vallon. Le tracé suggéré traverse également le marais de Lissoud, zone humide remarquable abritant des espèces comme le Tarin des aulnes ou la Bécassine des marais.

Enfin, le passage à niveau des Bois Enclos à Juvigny est dangereux, de même que la traversée de la RD15 au niveau de l'ancienne gare de Saint Cergues.

**Du PN 51 (Marsaz) à crêt**





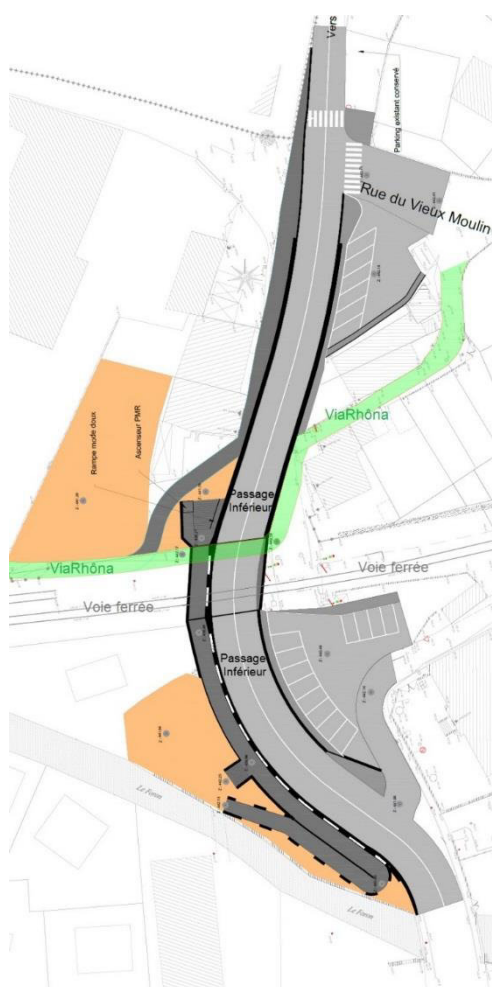
### Réponse Annemasse Agglo

#### Suite à la concertation, les élus souhaitent étudier plusieurs options en phase avant-projet afin de prendre les décisions adéquates. Ainsi, seront étudiés :

- Le tracé préconisé via le château de Marsaz en proposant un dispositif de sécurisation pour éviter les conflits d'usages. C'est la variante qui était préconisée initialement, cf carte ci-dessus.
- Une variante qui passe par les bassins de Marsaz, après le passage à niveau 51 et rejoint l'itinéraire à Crêt. C'est la variante indiquée « Variante proposée lors de la concertation » sur la carte ci-dessus.
- une variante qui passerait éventuellement en dessous du château de Marsaz mais en restant au nord de la voie ferrée (faisabilité à confirmer). Elle apparaît en vert clair sur la carte.

L'étude de la variante via les bassins nécessite de recruter un bureau d'étude agréé « Digue ». De plus, la mise en place d'une solution par les bassins nécessitera la signature d'une convention de superposition avec le SM3A et la mise en place d'un dispositif d'information en cas de crues. Ces éléments seront pris en compte pour la suite des études et travaillés avec le SM3A qui rappelle que ces ouvrages jouent un rôle essentiel pour la protection des populations situés à l'aval. Ils ont été conçus pour gérer les crues et permettre l'entretien de l'ouvrage, toute modification des ouvrages pour accueillir des circulations modes doux demandera une analyse technique et juridique fine. Les responsabilités engagées devront être clarifiées. La délibération du SIFOR (devenu SM3A) qui désapprouve cette variante par les bassins est annexée à ce bilan.

#### Sur la demande de contourner le moulin de Carra



#### Rappel du projet d'aménagement du Passage à Niveau 49 devant le Juvénat

Ce projet, qui ne fait pas partie de la présente concertation, prévoit la création d'un passage inférieur pour la rue Fernand David (RD15) sous la voie ferrée afin de supprimer le passage à niveau 49 jugé dangereux. Ainsi, la ViaRhôna sur ce périmètre sera aménagée dans le cadre du projet PN49. La ViaRhôna restera « en surface », le long de la voie ferrée et sera donc sécurisée car séparée des voitures.

En outre, un passage inférieur sous la voie ferrée est prévu pour les modes doux afin de relier le Juvénat au centre-ville de Ville-la-Grand. Cela correspond aux aménagements en gris foncé sur le plan qui passeront donc également sous la voie ferrée puis rejoindront en pente douce le pont sur le Foron existant.

Aménagements PN49, plan Avant Projet.

### Réponse d'Annemasse Agglo

Concernant la demande de contourner le Moulin de Carra et la proposition d'emprunter à la place le cheminement longeant le parc des Ecureuils, Annemasse Agglo confirme la volonté politique de desservir le Moulin de Carra, site d'intérêt patrimonial, culturel et naturel, équipement réhabilité par la commune qui en a fait un lieu de vie, de partage, d'éducation et de sensibilisation au développement durable.

Il sera prévu l'aménagement d'une voie piétonne en complément de la voie cyclable entre la rue du Vieux Moulin et l'équipement du Moulin (largeur : 3m en revêtement roulant pour les cycles et ~1m40 en stabilisé pour piétons) afin d'éviter les conflits d'usages cycles/piétons sur cette portion.

Annemasse Agglo précise que l'aménagement de la ViaRhôna est prévu sans coupe d'arbre dans le bois situé après le moulin. De plus, un diagnostic faune/flore sera réalisé pendant la phase étude par les associations environnementales et nous suivrons leurs recommandations pour que les aménagements n'impactent pas les milieux naturels.

Enfin, la commune prévoit le passage à sens unique de la rue du Vieux Moulin, ce qui permettra de matérialiser un sens voiture, un double sens cyclable ainsi qu'une rangée de stationnements. Les études permettront de préciser la nouvelle configuration de la rue afin de la sécuriser et d'éviter le stationnement sauvage.

Par ailleurs, la variante proposée lors de la concertation présente les désavantages suivants :

- Le projet d'aménagement du Passage à Niveau 49 (PN49) rallonge considérablement la liaison mode doux entre le Juvénat et le parc des Ecureuils (la différence de niveaux induite par le passage sous la voie ferrée implique la création de rampes de part et d'autre de la voie ferrée puis une traversée du Foron), rendant l'itinéraire peu attractif et impliquant une traversée de la rue Fernand David (RD15) après le passage sous terrain.
- Ce cheminement longeant le parc des Ecureuils correspond au tracé du PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées) qui est un chemin piéton classé et doit être revêtu le moins possible. Cette contrainte de revêtement est incompatible avec les aménagements attendus dans le cadre de la ViaRhôna.
- De nombreux piétons empruntent cet axe, et la largeur ne permet pas de séparer les flux piétons et cycles.
- Le tracé nécessite de traverser deux fois le Foron et deux fois la voie ferrée.

## Réponses sur les remarques générales

La passerelle du Casino sera réservée aux modes doux mais il s'agit d'un projet distinct de la ViaRhôna. Dans le cadre de la ViaRhôna, la traversée de l'Arve se fait au niveau du pont de Zone existant qui sera aménagé pour les cycles.

Une fois le tracé validé, des études de maîtrise d'œuvre vont permettre de réaliser un avant-projet (plan détaillé de chaque tronçon). C'est sur cette base que seront basées les acquisitions foncières et les contacts seront donc pris avec les propriétaires concernés à partir de l'été 2019.

Concernant la question du lien entre le pont neuf et la ViaRhôna, la ViaRhôna sur la section du pont neuf sera aménagée en même temps que les travaux du pont. La voie verte passera sous le pont neuf actuel, ainsi que sous le futur ouvrage, le long des voies SNCF.

Le phasage des travaux est prévu comme suit :

- ➔ Balisage et jalonnement de l'itinéraire provisoire dès 2020
- ➔ Travaux réalisés sur les années 2021-2022-2023
- ➔ Mise en service un itinéraire en 2023
- ➔ Amélioration des derniers tronçons par la suite

L'inscription de l'itinéraire Sud Léman à l'eurovélovia ViaRhôna résulte des échanges politiques entre les élus régionaux et locaux. Cette inscription représente une opportunité pour notre territoire de développer à la fois une infrastructure mode doux

mais aussi de bénéficier d'un équipement touristique majeur à portée internationale. Les critères à respecter en termes de revêtement, de continuité, de circulation et de pente notamment correspondent à ceux du schéma national des véloroute et voie verte. Les critères pour un aménagement « déplacements urbains » et « touristique » ne sont pas incompatibles. Et c'est bien un compromis entre les deux usages qui est recherché par l'agglomération. Si les critères ViaRhôna ne sont pas respectés, les cofinancements importants des différents partenaires (Europe, Région, Département notamment) ne seront plus assurés et Annemasse Agglo ne pourra financer seule un tel projet.

## LES SUITES DE LA CONCERTATION

### L'EVOLUTION DU PROJET SUITE A LA CONCERTATION

La concertation a permis de conforter la maîtrise d'ouvrage sur l'intérêt de la ViaRhôna et les objectifs prioritaires. Par ailleurs, le tracé préconisé a été majoritairement retenu par les habitants s'étant exprimé. La plupart des variantes proposées lors de la concertation avaient été étudiées en phase faisabilité et écartées pour les raisons détaillées ci-dessus.

Plusieurs remarques sur le tracé ou des variantes envisageables permettront en outre d'alimenter le travail en cours sur le schéma cyclable.

Au-delà de ce constat, certaines remarques seront prises en compte afin d'améliorer le projet, notamment :

Au niveau de Marsaz, suite à la concertation, il est décidé d'étudier deux variantes en plus de l'itinéraire préconisé par le château de Marsaz :

- une qui passe par les bassins après le passage à niveau 51 et rejoint l'itinéraire à Crêt
- une qui passerait éventuellement en dessous du château de Marsaz mais en restant au nord de la voie ferrée (faisabilité à confirmer)

D'autres remarques et retours d'expérience sont pris en compte pour la suite du projet, et nous appellent à être vigilants sur la continuité de l'itinéraire, la protection de l'environnement, la visibilité et l'accessibilité des services et commerces depuis la ViaRhôna notamment.

### LA COMMUNICATION SUR LE BILAN

Ce bilan sera envoyé à l'ensemble des participants et des personnes ayant fait des commentaires, ainsi qu'aux membres du Conseil de Développement et aux associations modes doux. Il sera par ailleurs disponible en téléchargement sur le site internet d'Annemasse Agglo et sur les réseaux sociaux.

### L'ORGANISATION DE LA SUITE DE LA CONCERTATION

Grâce à l'intérêt de nombreux habitants, Annemasse Agglo peut compter sur un réseau de personnes motivées pour continuer le travail au-delà de la concertation réglementaire. Il est ainsi envisagé d'organiser de nouvelles réunions de concertation, avec les communes qui le souhaitent, notamment sur : le choix des équipements et services, le choix des lieux d'intérêts...

De même, des interventions artistiques pourront être envisagées dans le cadre de la participation citoyenne.



**ANNEXES**

**DELIBERATION CONCERTATION**

**LETTRE DE CADRAGE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT**

**AVIS DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT**

**LETTRE DU SM3A**

DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
ANNEMASSE – LES VOIRONS - AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL

OBJET :

INFRASTRUCTURES

LANCEMENT D'UNE  
CONCERTATION  
POUR LE PROJET DE  
VELOUTE  
VIARHONA  
RELIANT MACHILLY  
A ETREMBIERES

N° C-2018-0125

Séance du : 04 juillet 2018

Convocation du : 27 juin 2018

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Monsieur Christian Dupessey

Secrétaire de séance : Madame Nadège Anchisi

Membres présents : Mmes et MM. les membres en exercice

Représentés : Fournier Madeleine par Derome Annie,  
Louaar Nabil par Lounis Louiza,  
Saillet Mylène par Lachenal Dominique,  
Berger Chantal par Anthonioz Claude,  
Bosland Jean-Paul par Blouin Antoine,  
Vincent Isabelle par Anchisi Nadège,  
Bouvard Jacques par Deremble Catherine suppléante,  
Feneul Véronique par Belmas Jean-Pierre,  
Lambert Jean-Claude par Amoudruz Michelle,  
Jacquier Nadine par Michel Boucher,  
Claude Josette par Letessier Alain,

Excusés : Mesdames Zaghouane Laetitia, Duret-Nasr Caroline, Clerc Paulette, Gavard Rigat Catherine, Messieurs Mathelier Guillaume, Kaygisiz Salih, Vincenti Jean-Pierre, Minchella Eric, Sage-Vallier Bernard, Ritzenthaler Patrice, Cheminal Yves, Conus Jean-Louis, Vuichard Jean-François, Saint-Severin Edgard, Laperrousaz Maurice,

Le Plan de déplacements urbains (PDU) de l'agglomération d'Annemasse, arrêté le 24 mai 2013, détermine un réseau cyclable qui s'appuie sur des liaisons structurantes d'agglomération et un réseau de desserte local. Le cœur du réseau est composé de 2 véloroutes voies vertes : de la frontière à Loëx et de Machilly au Pas de l'échelle qui constituent le réseau structurant majeur.

La fiche action modes doux 2.2 du PDU intitulée « Réaliser la section Etrembières-PEM-Machilly de la ViaRhôna » prévoit la réalisation de cette voie sous maîtrise d'ouvrage Annemasse Agglo.

Par délibération du 13 septembre 2013, le conseil communautaire a déterminé la réalisation de ces itinéraires cyclables structurants comme d'intérêt d'agglomération.

Une étude de faisabilité a été réalisée en 2017-2018 par Annemasse Agglo avec les partenaires publics (en particulier les communes et le Conseil départemental). Elle a permis de déterminer un premier projet d'itinéraire et de configuration de cette voie verte, qui est la base de travail proposée pour la concertation.

Afin d'engager le processus opérationnel et notamment les études d'avant-projet, il est nécessaire de lancer maintenant la procédure de concertation publique prévue à l'article L 103-2 du code de l'urbanisme :

*Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées : [...]*

*3° Les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de l'article L. 122- 1 du code de l'environnement, ou l'activité économique, dont la liste est arrêtée par décret en Conseil d'Etat.*



Le projet concerné par la présente délibération correspond au projet conduit par Annemasse Agglo dans le cadre du projet de véloroute ViaRhôna, il exclut les aménagements cyclables/de voie verte sous maîtrise d'ouvrage extérieure ou prévus dans le cadre d'autres projets pilotés par l'agglomération (PEM, ZAC Etoile Annemasse Genève, Pont neuf) qui font l'objet de procédures de concertation spécifiques.

## Les caractéristiques du projet de véloroute voie verte ViaRhôna

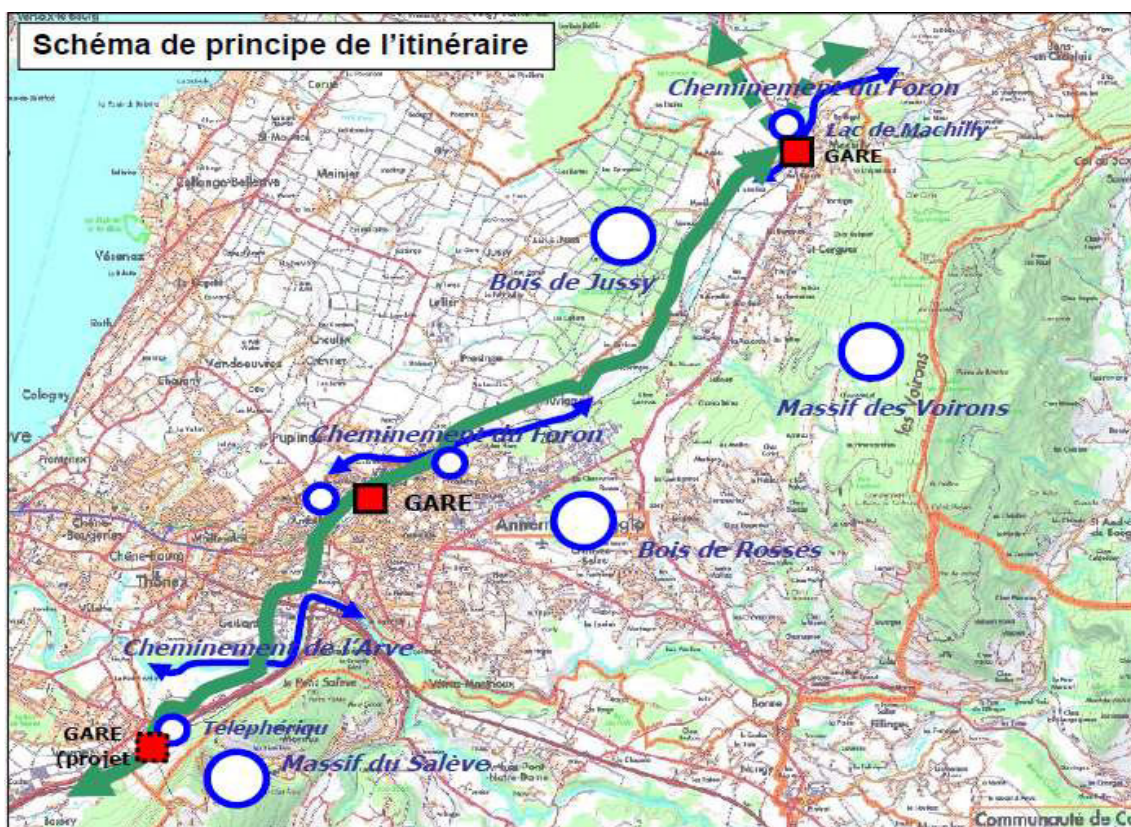
### 1. Un projet qui constitue un maillon de plusieurs itinéraires :

La véloroute voie verte ViaRhôna traversera 8 communes de l'agglomération : Etrembières, Gaillard, Annemasse, Ambilly, Ville la Grand, Juvigny, Saint Cergues, et Machilly. Elle constituera un itinéraire structurant majeur Sud-Ouest/Nord-Est sur le territoire permettant :

- d'assurer et de sécuriser la liaison Etrembières-Les Voirons, Annemasse et Ville-la-Grand (Cœur urbain), section inscrite dans le Schéma Régional des Véloroutes Voies Vertes,
- de compléter et d'assurer l'itinéraire inscrit dans le schéma départemental des Véloroutes de la Haute Savoie,
- de garantir la bonne desserte du Pôle d'Echange Multimodale d'Annemasse.

Depuis 2014, un itinéraire passant par la France au sud du lac Léman a fait l'objet d'une inscription dans plusieurs schéma des véloroutes et voies vertes :

- Le schéma européen : eurovéloroute n°17,
- Le schéma national : V60 depuis le Léman jusqu'à Valleiry, qui fait partie du tracé viaRhôna « France ». Cette véloroute sera donc inscrite au tracé global de la véloroute ViaRhôna qui s'étend du Léman à la Méditerranée sur 815 kilomètres, dont 560 km sont déjà réalisés aujourd'hui.
- Les schémas départementaux et régionaux.



### 2. Un projet qui a une vocation utilitaire, de tourisme et de loisirs

L'itinéraire sur l'agglomération mesurera un peu plus de 20km. Il vise à offrir un parcours jalonné, sécurisé ouvert au plus grand nombre pour répondre aux déplacements utilitaires du quotidien et de loisirs, mais également à constituer un support du développement touristique. Il se caractérise par 3 types de sections selon l'usage :

- Sections urbaines à vocation principale de déplacement urbain, comme par exemple les secteurs autour de la gare d'Annemasse, liaisons ville la Grand/Ambilly/Annemasse

- Sections à vocation mixte de déplacement urbain et loisir/tourisme
- Sections à vocation principale de loisir/tourisme

Ainsi sur des distances courtes et moyennes (3 à 5 km notamment) il offrira une solution de mobilité pour les déplacements domicile-travail, domicile-école, par exemple pour se rendre dans le cœur d'agglomération ou à Genève. L'itinéraire réduira les effets de coupures Arve/voie ferrée/voiries. Il permettra un usage utilitaire et de loisirs de la pratique du vélo mais sera également accessible aux piétons sur une majorité de sections en site propre.

Sur des plus longues distances, il permettra de relier les territoires voisins par des itinéraires sécurisés et sera un facteur de valorisation touristique.

### **3. Un projet adapté aux caractéristiques du territoire et conçu pour répondre au plus grand nombre**

Pour répondre aux critères de véloroute voie verte et être le plus attractif possible, le projet s'attache à offrir un aménagement de qualité favorisant l'agrément d'usage et la sécurité et propose un tracé favorisant les ambiances naturelles et tranquilles et une dénivellation la plus faible possible, respectant le cahier des charges ViaRhôna.

Pour répondre aux contraintes techniques, aux exigences de sécurité et offrir le meilleur équilibre coût/efficacité, le projet prévoit 3 types d'aménagement adaptés au contexte (urbain dense, périurbain, naturel) et à la configuration des lieux traversés :

- aménagements en site propre de type voie verte ou piste cyclable réservés aux modes doux et indépendants de la voirie, de 3 à 4 m de large
- des aménagements sur voirie permettant de séparer les cycles de la chaussée de type bande cyclable, plus particulièrement en cœur urbain
- des voiries partagées avec les bus ou avec les automobiles à faible et très faible trafic où la vitesse est limitée bénéficiant de mesures de sécurité ponctuelle notamment aux carrefours

### **4. Un projet partenarial**

Le projet est inscrit dans plusieurs schémas d'intérêt national, départemental et de l'agglomération transfrontalière et il est sous la responsabilité de plusieurs structures. Dans ce cadre, le projet est susceptible de bénéficier de cofinancements de la part des partenaires publics et en particulier de la Région, du FEDER et de la Compagnie nationale du Rhône (dans le cadre du plan Rhône), du Conseil Départemental (au titre des véloroutes voies vertes), de la confédération Suisse (dans le cadre du Projet d'agglomération). L'itinéraire définitif devra être approuvé par les financeurs et le comité stratégique ViaRhôna pour pouvoir bénéficier de la labellisation.

Par ailleurs, ce projet demande une coordination entre la Communauté d'Agglomération d'Annemasse, la Communauté de Communes du Genevois, la Communauté de Communes Pays d'Evian - Vallée d'Abondance et Thonon Agglomération pour assurer la cohérence sur le tracé (liaisons entre territoire), mais aussi une cohérence globale du projet et des types d'aménagement retenus.

Sur le territoire d'Annemasse-Agglo, la mise en œuvre puis l'exploitation de cette voie verte relèvent de plusieurs structures : les communes territorialement concernées, Annemasse Agglo en cohérence avec les maîtres d'ouvrage des opérations en interface, tel que le Syane ou SNCF Réseaux.

Annemasse Agglo est compétente pour réaliser la voie (chaussée et structure), les équipements de sécurité et le balisage (police, directionnel, accueil et information) nécessaires à son fonctionnement. Les autres aménagements (équipements publics, éclairage, espaces verts et paysagers, opérations en interface et espaces publics connexes) sont de la compétence des autres maîtres d'ouvrages (Communes principalement).

Il est proposé qu'Annemasse Agglo soit le « chef de file du projet », en particulier pour la conduite de la concertation L 103-2. Des conventions entre les maîtres d'ouvrage respectifs permettront de déterminer avec précision la répartition des missions et de la prise en charge financière par chaque structure.

### **La concertation L 103-2 du code de l'urbanisme**

Pour rappel, les caractéristiques du projet de Véloroute Voie verte l'assujettissent à une obligation de concertation, en application des dispositions de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme. En effet, le projet de voie verte est une opération d'aménagement qui, par son importance et sa nature, peut

modifier de façon substantielle le cadre de vie ou l'activité économique de la commune, et qui figurent dans la liste des projets soumis à examen au cas par cas du Décret n°2018-239 du 3 avril 2018 - art. 1.

Dans la mesure où le projet est une mesure phare du PDU, les études antérieures ont déjà fait l'objet de dispositifs de concertation (groupes de travail sur la politique cyclable intégrant les communes, les partenaires et les associations cyclables, mesures de concertation sur le PDU en direction des partenaires institutionnels, des associations, de la population...).

Il est donc proposé de poursuivre le processus d'information et d'association du public par la mise en place d'une démarche de concertation pendant un mois minimum à partir de septembre.

## **1. Les objectifs de la concertation L 103-2 pour la « Véloroute voie verte ViaRhôna »**

Elle devra permettre de :

- informer de la mise en œuvre de l'opération d'aménagement de la « voie verte ViaRhôna » et des enjeux du projet
- présenter à la population les scénarii de tracés étudiés, le tracé préconisé par les collectivités, les différents types d'aménagements possibles
- permettre au plus grand nombre des habitants et de leurs associations de participer aux différentes manifestations organisées, de comprendre le projet et de s'exprimer sur le projet

## **2. Les modalités de la concertation L 103-2 pour la « Véloroute voie verte ViaRhôna »**

Il est proposé de

- Mettre à disposition un dossier de présentation du projet ainsi qu'un registre d'observations au siège d'Annemasse Agglo ainsi que dans les communes territorialement concernées (Etrembières, Gaillard, Annemasse, Ambilly, Ville la Grand, Juvigny, Saint Cergues, et Machilly)
- Diffuser sur le site internet d'Annemasse Agglo le dossier de présentation du projet et proposer une adresse électronique pour l'envoi des commentaires
- Organiser au moins 3 réunions publiques réparties géographiquement sur l'itinéraire (dates à préciser ultérieurement par voie de presse)
- Solliciter l'avis du Conseil de Développement d'Annemasse Agglo ainsi que celui des associations cyclables du territoire sur le projet
- Exposer une présentation du projet dans le hall de l'Hôtel d'agglomération
- Prendre des mesures d'affichage et de publicité prévues par le Code général des collectivités territoriales

A l'issue de cette concertation, le conseil communautaire sera appelé à délibérer sur le bilan de cette concertation.

Le conseil communautaire, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE :

- Le lancement de la concertation L.103-2 sur le projet de Véloroute Voie verte ViaRhôna pour une durée d'un mois minimum à compter du mois de septembre 2018,
- Les modalités de la concertation proposées ci-dessus, cette concertation se basera sur les documents techniques issus des études de faisabilité élaborées avec les partenaires du projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Affiché le

**Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Alain FARINE,**

Signé par : Alain FARINE  
Date : 06/07/2018  
Qualité : Agglo - DGS

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*



## **Direction de la Mobilité et de l'Aménagement Opérationnel**

Dossier suivi par Marion Biosset  
Email : marion.biosset@annemasse-agglo.fr

Elu référent : Alain LETESSIER

Annemasse, le 10/09/2018

### **Objet : Saisine du Conseil de Développement - Lettre de cadrage**

#### **I. Thématique abordée**

Projet d'aménagement d'une véloroute structurante sur le territoire d'Annemasse Agglo s'inscrivant dans l'itinéraire global de la ViaRhôna.

#### **II. Objet de la saisine**

Le Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération prévoit la réalisation d'une véloroute voie verte reliant Machilly au Pas de l'Echelle sous maîtrise d'ouvrage Annemasse Agglo. Ainsi, l'agglo a lancé fin 2017 une étude de faisabilité pour ce projet avec ses partenaires publics. L'étude a permis de déterminer un premier projet d'itinéraire et de configuration de cette véloroute, qui est la base de travail proposée pour la concertation.

Afin d'engager le processus opérationnel et notamment les études d'avant-projet, il est nécessaire de lancer maintenant la procédure de concertation publique prévue à l'article L 103-2 du code de l'urbanisme :

Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les *associations locales et les autres personnes concernées* : [...]

3° Les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de l'article L. 122- 1 du code de l'environnement, ou l'activité économique, dont la liste est arrêtée par décret en Conseil d'Etat.

Le projet concerné par la présente délibération correspond au projet conduit par Annemasse Agglo dans le cadre du projet de véloroute ViaRhôna, il exclut les aménagements cyclables/de voie verte sous maîtrise d'ouvrage extérieure ou prévus dans le cadre d'autres projets pilotés par l'agglomération (PEM, ZAC Etoile Annemasse Genève, Pont neuf) qui font l'objet de procédures de concertation spécifiques.

Par délibération en date du 6 juillet 2018, le Conseil Communautaire d'Annemasse Agglo a validé le lancement de la concertation sur le projet de Véloroute ViaRhôna pour une durée de 1 mois minimum sur les mois de septembre et octobre. La délibération précise les modalités de la concertation et notamment indique que l'avis du Conseil Local de Développement sera sollicité.



### **III. Axes de questionnement**

L'avis du Conseil de Développement est attendu sur les différents points présentés dans le dossier et notamment :

- Les enjeux du projet pour l'agglomération
- Les variantes de tracé présentées
- Les types d'aménagements possibles

Le CLD pourra également compléter son avis avec les sujets ou questionnements qu'il jugera importants et pertinents relatifs à la ViaRhôna.

### **IV. Attendus et délais**

Dans le cadre de la concertation règlementaire, l'avis du Conseil de Développement est attendu pour fin octobre 2018 au plus tard, sous la forme d'une note ou d'un compte rendu de réunion qui peuvent reprendre les axes ci-dessus. Une carte annotée pourra également être jointe pour les commentaires sur le tracé.

En fonction des attentes du Conseil de Développement, des temps d'échange ainsi que des ateliers de travail pourront ensuite être imaginés, au cours des différentes phases du projet jusqu'à sa mise en service.

### **V. Organisation**

Le dossier de concertation mis à disposition du public sera diffusé par mail à l'ensemble des membres du Conseil de Développement avec l'ordre du jour de la réunion du 20 septembre.

Un technicien de la DMAO (Direction de la Mobilité et de l'Aménagement Opérationnel) sera présent lors de la réunion de lancement du CLD le 20 septembre afin de présenter le projet ViaRhôna (diaporama et réponse aux questions). Une grande carte imprimée sera disponible en séance ce même jour.

Le bilan de la concertation sera transmis en version numérique aux membres du Conseil de Développement une fois que les élus l'auront validé.

# AVIS SUR LA VIARHONA – CONSEIL DE DEVELOPPEMENT D’ANNEMASSE AGGLO

Assemblée plénière du 22 octobre 2018

---

Le Conseil de développement a été saisi par Annemasse Agglo dans le cadre de la concertation réglementaire sur la ViaRhôna. La note de cadrage, votée le 20 septembre 2018 en Assemblée plénière, a indiqué 3 points de travail : les enjeux du projet pour l’agglomération, les variantes de tracé présentées, les types d’aménagements souhaités. Le groupe de travail s’est réuni le 8 octobre 2018.

Les membres considèrent le projet de la ViaRhôna comme très positif pour l’agglomération. Cette véloroute améliorera les déplacements et développera l’utilisation des modes doux. Si la ViaRhôna a été pensée pour le tourisme, son utilisation sera décuplée sur ce territoire car de nombreux habitants l’utiliseront au quotidien. L’effort a été fait par Annemasse Agglo sur ce point et il conviendrait de continuer dans cette direction au moment de l’exécution du projet. Le patrimoine a été pris en compte dans le tracé et le Conseil de développement souhaite qu’il y ait également un travail supplémentaire pour le valoriser, notamment via le balisage.

Le Conseil de développement souhaite privilégier les aménagements en site propre et prévoir à terme que les zones partagées puissent évoluer en site propre. Il est par ailleurs important de différencier ces 2 types d’aménagements dans les documents de communication.

Il faudra également réfléchir à distinguer les différents usages et la cohabitation entre piétons, cyclistes et nouvelles mobilités douces.

Concernant les variantes proposées, elles ne sont pour la plupart pas envisageables car moins sécurisantes ou plus chères. Il est donc nécessaire de garder le tracé principal proposé.

Pour autant, des tracés alternatifs peuvent être intéressants en terme sportif ou touristique. Ils ne seront pas balisés « ViaRhôna » mais il faudra prévoir une signalétique complémentaire.



JFD  
MB

Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents

I N F O	Président	1er VP	Cab.	<input checked="" type="checkbox"/>
	Elus			
Annemasse Agglo				
Arrivée le <b>20 AVR. 2018</b>				
D. GENERALE		Attribution	Copie	
SERVICES		DMAO	DATEE	
AUTRES				

**Annemasse Agglo**

Monsieur Christian DUPESSEY, Président  
11, Avenue Emile Zola  
74 105 ANNEMASSE

**A l'attention de Jean François DONQUE**

**Votre interlocuteur** : Mélanie BARBER – Chargée de Mission (mbarber@sm3a.com)

**Nos références** : C18-330

**Objet** : Via Rhôna sur le territoire d'Annemasse Agglo

Saint-Pierre-en-Faucigny, le 12 Avril 2018

Monsieur le Président,

Suite à votre comité de pilotage n°3 de la Via Rhôna et à la lecture de son compte rendu, je me permets de revenir vers vous concernant le souhait de maintenir sur la variante à long terme, le passage de cette voie cyclable dans les bassins de rétention des inondations de Marsaz à Ville-la-Grand, appartenant au SM3A.

Pour rappel, le SIFOR, structure dissoute par fusion avec le SM3A depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2018, avait désapprouvé par délibération n°2017-800 du 5 Octobre 2017 le passage de cette Via Rhôna sur le chemin du Foron et plus particulièrement dans ces ouvrages de gestion des crues.

Je partage l'avis technique exprimé par le SIFOR en 2017 et le reprends à mon compte. Les bassins de rétention des inondations sont soumis à une réglementation très contraignante, et jouent un rôle essentiel pour la protection des populations situées à l'aval. Le chemin pédestre existant sur l'ouvrage permet en toute circonstance d'assurer l'entretien et les travaux d'urgence de l'ouvrage, à l'aide d'engins spécialisés.

Le passage de la Via Rhôna sur le chemin pédestre existant n'est pas compatible avec le bon fonctionnement et le bon entretien des ouvrages de rétention. C'est pourquoi, je souhaite que le tracé, même à long terme n'emprunte pas les bassins de gestion des crues de Marsaz.

Vous remerciant de la suite que vous donnerez à ma demande, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Le Président,  
Bruno FOREL

P.J : Délibération du SIFOR n°2017-800  
Copie : Mme JACQUIER Nadine – Maire de Ville-la-Grand  
M. BURGNIARD – Vice Président du SM3A  
M. LAPERROUSAZ – Vice Président du SM3A



/ 9 OCT. 2017

ARRIVÉE

## REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-SAVOIE  
ARRONDISSEMENT DE  
SAINT JULIEN EN GENEVOIS

Délibération n° 2017-800

Etude de faisabilité de la véloroute voie verte ViaRhôna -  
Propositions de tracés empruntant le chemin du Foron

L'an deux mil dix-sept, le jeudi cinq octobre

Le Conseil Syndical, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de M. Maurice LAPERROUSAZ

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 24

Convocation du jeudi 28 septembre 2017

Membres en exercice : 24  
Titulaires présents : 11  
Suppléants présents : 6  
(dont 6 voix délibératives)  
Pouvoirs : 0  
Nombres de votants : 17  
Nombres de pour : 15  
Nombre de contre : 0  
Abstentions : 2

Secrétaire de séance :  
M. Jean-Paul GONTHIER

**Présents :** Mesdames, Messieurs, GILET Laurent, PELLOUX Jean, VESPASIANO Valentin, CATTEAU Aurélie, MOUCHET Jean-François, PLAGNAT-CANTOREGGI Pauline, COMBETTE Jean-Marc, COTTET Danielle, BOSSON Robert, LAPERROUSAZ Maurice, ODEYER Chantal (suppléante à voix délibérative), SPINELLI Raphaël (suppléant à voix délibérative), DEREMBLE Catherine (suppléante à voix délibérative), LYONNET Gabriel (suppléant à voix délibérative), ROPHILLE Pascal (suppléant à voix délibérative), GONTHIER Jean-Paul, DUCRET Daniel (suppléant à voix délibérative)

**Excusés :** Mesdames, Messieurs, BERGER Chantal, CONUS Jean-Louis, BOGET Alain, ANCHISI Nadège, GROBEL Alexandre, PLANTARD Pascal, BOUVARD Jacques, LUY Jean-Claude, PIGNY Anouk, THOMAS Gil, BETEMPS André

**Absents :** VINCENTI Jean-Pierre, REBEL Geoffrey, BARDET Raymond, PAPEGUAY Noël.

Le Président souhaite aborder avec le Conseil Syndical les propositions de tracés de l'étude de faisabilité de la véloroute voie verte ViaRhôna, présentée par Annemasse Agglo lors du Comité de pilotage du 28 septembre 2017.

En effet, ces propositions de tracés soulèvent plusieurs interrogations :

- Certains tronçons emprunteraient le cheminement du Foron classé au Plan Départemental d'Itinéraire pour la Promenade et la Randonnée (PDIPR) perturbant ainsi la qualité naturelle des espaces traversés classés au titre des Espaces Naturels Sensibles. De plus la réalisation de cette voie entraînerait le déclassement au PDIPR et les aides afférentes,
- Les propositions de tracés impliqueraient également une augmentation de la fréquentation et multiplieraient ainsi les usages de cette voie (roller, vélo de route...), conduisant à des conflits d'usages ou voire à terme, à une modification du cheminement,
- Les cheminements se situant au pied des bassins de gestion des crues du Foron sur les sites de Marsaz et Juvigny, font partie intégrante des ouvrages hydrauliques, puisqu'ils permettent l'entrée du Foron dans les bassins et la surverse lors d'une crue importante de ce dernier. Ainsi, la mise en place d'un revêtement en enrobé sur ces cheminements au sein des ouvrages entraînerait, en cas de crue, la fermeture des voies et la remise en état régulière de leur revêtement. Cela représente un coût en fonctionnement plus élevé, notamment pour les dépenses d'entretien et un coût en investissement conséquent, puisque le tracé doit résister au passage des crues du Foron. Se posera alors la question de la ou des responsabilités engagées,
- Les réglementations en vigueur telles que, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Saint-Cergues, le Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) du Foron et la future zone d'Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope (APPB) des marais de Blésy en cours de signature, ne permettent pas la réalisation de tels travaux.



**Le Conseil Syndical, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à quinze voix pour et deux abstentions :**

**ARTICLE 1 : DESAPPROUVE** les propositions de tracés empruntant le cheminement du Foron issus de l'étude de faisabilité de la véloroute voie verte ViaRhôna présenté par Annemasse Agglo lors du Comité de pilotage du 28 septembre 2017,

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Président à demander à Annemasse Agglo de retenir l'itinéraire n'empruntant pas le cheminement du Foron sur les tronçons susmentionnés,

**ARTICLE 3 : INVITE** Monsieur le Président à poursuivre l'exécution de la présente délibération et à signer les pièces administratives nécessaires.

FAIT et DELIBERE, les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte, compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois et de sa publication le

Transmise en Sous-préfecture le 9/10/2017  
 Affichée le 9/10/2017  
 Certifiée exécutoire le 9/10/2017

Le Président,

Maurice LAPERROUSAZ

